

Concevoir la mémoire de manière participative

La participation de la société civile à la conception
de la culture de la mémoire publique en Suisse

Anne Schillig, Gian Knoll et Sebastián Lingenhölle

Rapport commandé par
l'Académie suisse des sciences humaines et sociales



IMPRESSUM

Éditrice

Académie suisse des sciences humaines et sociales
Maison des Académies • Laupenstrasse 7 • Case postale • 3001 Berne • Suisse
+41 (0)31 306 92 50 • sagw@sagw.ch • assh.ch

Auteur-e-s

Anne Schillig • Gian Knoll • Sebastián Lingenhôle

Rédaction (version originale allemande)

Christina Graf (ASSH) • Heinz Nauer (ASSH)

Traduction

Valentine Meunier • Fabienne Jan (ASSH)

Lectorat (version originale allemande)

Nicole Wachter (www.lektorat-wachter.ch)

Mise en page

Marie Steck (ASSH)

Photo de couverture

KEYSTONE/Laurent Gillieron

Un ouvrier nettoie la statue du marchand et négociant David de Pury à Neuchâtel. Dans la nuit du dimanche 12 au lundi 13 juillet 2020, la statue de David de Pury a été recouverte de peinture rouge. Les auteur-e-s des coups de peinture ont déclaré dans un communiqué de presse que le rouge symbolisait le sang des esclaves sans qui Pury n'aurait jamais fait fortune. Ils et elles ont demandé que la statue soit retirée ou placée dans un musée, en conservant la peinture rouge. Bien que la sculpture ait été nettoyée le jour même, plusieurs médias ont relayé l'intervention.

Correction et impression

Druck- und Werbebegleitung Heinz von Gunten, Köniz

1^{re} édition, 2022 (100 exemplaires)

Copyright: Ceci est une publication Open Access, distribuée sous les termes de la licence Creative Commons Attribution (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Le contenu de cette publication peut donc être utilisé, distribué et reproduit sous toute forme sans restriction, à condition que l'auteur-e et la source soient cités de manière adéquate. Le droit d'exploitation appartient aux auteur-e-s des articles. Ils et elles accordent à des tiers le droit d'utiliser, de reproduire et de redistribuer l'article conformément à l'accord de licence Creative Commons. Il est conseillé aux auteur-e-s de publier leurs données dans des recueils de données.

Creative Commons Attribution 4.0 International License



Suggestion de citation

Schillig, Anne, Gian Knoll et Sebastián Lingenhôle (2022) : Concevoir la mémoire de manière participative. La participation de la société civile à la conception de la culture de la mémoire publique en Suisse. Rapport commandé par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (Swiss Academies Reports 17,1). <https://doi.org/10.5281/zenodo.7003844>

Publication sous forme électronique et matériel supplémentaire disponibles sur assh.ch

ISSN (Print) 2297-1564
ISSN (Online) 2297-1572

DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.7003844>

Concevoir la mémoire de manière participative

La participation de la société civile à la conception
de la culture de la mémoire publique en Suisse

Anne Schillig, Gian Knoll et Sebastián Lingenhölle

Rapport commandé par
l'Académie suisse des sciences humaines et sociales



Sommaire

Introduction	7
Culture de la mémoire matérielle et participation de la société civile	9
Cadre théorique et concepts	9
Conditions de la participation de la société civile dans les sociétés démocratiques	11
Exemples de projets de participation	15
Actions nationales et internationales	15
(1) Monument 2051 de la Maison des générations de Berne	17
(2) Pavés de la mémoire en Suisse	18
(3) Mémorial suisse pour les victimes du national-socialisme	19
(4) Monument du mouvement démocratique de Potsdam à l'automne 1989	20
(5) Monument de la liberté et de l'unité	21
(6) Portland's Monuments & Memorials Project	22
(7) ReMapping Memories – mémorial en hommage aux personnes esclavisées	23
(8) Collectif pour la mémoire – transformation du monument de David de Pury	24
(9) Monuments voyageurs (« Transit 1999 »)	25
(10) Transformation du Monument de l'UIT	26
(11) Vo da.	27
(12) Histoire d'Erding	28
(13) Public Iconographies	29
(14) #everynamecounts – Digital Archives	30
Approches par les bonnes pratiques pour les parties prenantes de la politique et de l'administration	31
Cartographie des pratiques de participation	34
Interviews sur les attentes en matière de participation	37
Dix recommandations pour la réalisation de projets participatifs en Suisse	41
Bibliographie	43
Crédits iconographiques	45

Résumé

La culture de la mémoire matérielle est une ressource importante de la légitimité démocratique. Les monuments, bâtiments, installations et autres représentations dans l'espace public donnent une visibilité et une tangibilité à la mémoire historique et contribuent à modeler la perception culturelle et politique que les sociétés contemporaines ont d'elles-mêmes. Cependant, les sociétés démocratiques et leurs membres sont tout aussi variés que les constructions historiques et commémoratives. C'est pourquoi, dans les démocraties, les cultures de la mémoire font souvent l'objet de controverses et doivent être constamment renégociées.

En Suisse également, les débats sur les cultures mémorielles et leurs représentations dans l'espace public se sont intensifiés ces dernières années. Certains réclament de faire participer des franges plus larges de la population à la conception comme à la transformation de monuments, afin de permettre aux perspectives mémorielles postcoloniales, migrantes, féminines ou queers d'investir la culture de la mémoire locale.

En Suisse, la « participation culturelle » est intégrée au Message culture 2021-2024 et forme l'un des trois axes d'action stratégiques de la politique culturelle de la Confédération. De surcroît, ce thème fait partie des lignes directrices culturelles de nombreux cantons, communes ou institutions culturelles locales. La participation culturelle doit encourager une contribution active et partagée à la vie culturelle, concourir à la diversité culturelle de la Suisse et renforcer la cohésion sociale.

La présente étude, intitulée *Concevoir la mémoire de manière participative. La participation de la société civile à la conception de la culture de la mémoire publique en Suisse*, s'est attachée à explorer les questions suivantes :

- Quels projets et actions ont actuellement trait à la planification et à la conception d'une culture de la mémoire matérielle, notamment de monuments ?
- Au moyen de quelles pratiques discursives et performatives les actrices de la société civile et les parties prenantes participent-elles à ce processus ?
- Qui sont ces actrices et parties prenantes et quelles attentes placent-elles dans la participation ?
- Quelles sont les conditions indispensables au succès d'une participation à des pratiques de culture mémorielle dans les sociétés démocratiques ?

La recherche étudie ces questions sous deux angles. Dans un premier temps, elle décrit quatorze projets qui ont visé ou visent à modifier le discours sur la culture de la mémoire et ses formes de représentation dans l'espace public en Suisse, en Allemagne et aux États-Unis. Les études de cas mettent en lumière diverses pratiques permettant aux acteurs de la société civile de participer à la culture de la mémoire. En font partie, tout particulièrement, le lancement de procédures de vote publiques, l'élaboration de processus participatifs intégraux ou la création de diverses formes de large participation citoyenne.

Dans une seconde étape, l'étude présente sommairement les résultats d'entretiens guidés menés avec des responsables de sept actions et projets. Ils et elles s'y expriment notamment sur leurs attentes envers une culture de la mémoire conçue de manière participative, sur les obstacles administratifs et politiques à surmonter ou encore sur les limites imposées à leurs projets par le cadre politico-juridique général.

L'analyse des données qualitatives fait ressortir les options d'action qui peuvent s'offrir aux parties prenantes dans l'élaboration et la réalisation de projets de culture mémorielle : la place laissée à la participation de la société civile va de l'intervention critique à l'influence directe sur un objet de culture mémorielle dans l'espace public. En d'autres termes, la participation dans le domaine de la culture de la mémoire matérielle donne lieu à des réflexions, à des interprétations et à des pratiques variées. Le degré de participation dans une société dépend aussi de la mesure dans laquelle la participation est souhaitée et vécue au niveau politique et social.

La participation culturelle a besoin de réseaux vivants et d'acteurs engagés qui se mobilisent dans et pour des communautés et leurs intérêts et veulent produire des changements discursifs. L'un des défis consiste précisément à ne pas penser en termes de continuité, mais à se placer dans la logique du changement. Pour y parvenir, le débat et le dialogue sont tout aussi nécessaires que la participation et l'intégration de différents acteurs sociaux. C'est la seule manière de faire émerger et de développer une compréhension moderne de l'histoire et de la culture mémorielle dans les sociétés démocratiques.

Quels conseils concrets l'étude peut-elle fournir à des projets participatifs de la société civile? À la fin de cette présentation, les auteur-e-s formulent dix recommandations qui s'adressent en premier lieu à des personnes de la société civile. Quant aux professionnels et aux décideuses politiques et administratives, les recommandations leur donnent des repères sur la manière de lancer des projets participatifs.

Introduction

Contexte

Dans la soirée du 7 juin 2020, plusieurs milliers de personnes se rassemblent à Bristol, en Angleterre, pour manifester contre le racisme. Peu auparavant, des violences policières aux États-Unis avaient coûté la vie à George Floyd, un Afro-Américain. À Bristol, certains manifestants¹ pris de colère déboulonnent une statue de la fin du XIX^e siècle érigée à la gloire d'Edward Colston, un marchand d'esclaves britannique, et la jettent dans le port. Ce monument mais aussi l'examen insuffisant de l'histoire esclavagiste et coloniale de la Grande-Bretagne font l'objet de débats depuis de longues années. Un mois après la manifestation, des activistes installent, sans autorisation officielle, la statue d'une manifestante du mouvement « Black Lives Matter », sculptée par Marc Quinn, sur le socle désormais vide. Moins de vingt-quatre heures plus tard, l'administration municipale fait enlever l'œuvre. Depuis le mois de juin 2021, la statue de Colston est exposée au M Shed Museum, le musée de la ville qui aborde l'histoire du trafic des esclaves. Le public a été invité à formuler des propositions sur ce qu'il doit advenir de la statue². En ce sens, celle-ci est emblématique de la rupture actuelle avec les discours mémoriels hégémoniques dans de nombreux pays de l'hémisphère Nord. Par ailleurs, elle met en évidence des pratiques par lesquelles des actrices de la société civile des sociétés démocratiques contribuent à transformer et à réformer la culture mémorielle en vigueur.

Ces débats sont menés dans beaucoup de pays et régions – le plus ouvertement, cela va de soi, dans les sociétés démocratiques, c'est-à-dire là où, en principe, des formes de large participation citoyenne sont possibles. Ces processus de négociation se déroulent avant tout dans les espaces urbains, où monuments et lieux de mémoire sont nombreux. La question de savoir quelle histoire est commémorée, et comment, est discutée depuis quelque temps en Suisse également. Ce sont avant tout les formes de représentation de la culture mémorielle dans l'espace public qui focalisent l'attention. En 2019, la Ville de Zurich expose temporairement douze statues de Zwingli à l'occasion de son jubilé, afin de lancer des discussions sur le réformateur et son héritage. Dans le sillage de la grève des

femmes organisée la même année dans tout le pays, des places publiques et des monuments sont réaménagés dans un grand nombre de villes. De plus en plus de « pavés de la mémoire » ou *Stolpersteine* sont inaugurés dans les territoires urbains en souvenir des victimes du nazisme. En 2021, un groupe de travail soumet en outre au Conseil fédéral un projet de mémorial suisse de l'Holocauste. Des collectifs et des associations exigent de faire disparaître les noms de bâtiments et de rue à connotation raciste.

Les acteurs et les parties prenantes impliqués dans ces réflexions sont tout aussi variés que les débats sur la culture mémorielle de ces dernières années : personnes et associations de la société civile, représentantes de la politique et de l'administration ou personnel d'institutions culturelles et scientifiques. Dans le sillage des récents discours sur la participation culturelle se pose la question majeure de savoir comment faire participer davantage de personnes, en particulier les groupes marginalisés, à l'élaboration de projets de monuments commémoratifs ou quelles modifications apporter aux objets déjà existants.

En règle générale, l'édification d'un monument est le résultat d'un processus descendant (*top-down*). Les instances étatiques, et les experts qu'elles ont mandatés, introduisent dans l'espace public les réalisations artistiques qu'elles ont commandées en se parant ainsi d'une autorité d'interprétation de la mémoire collective et de ses manifestations matérielles³. Cette approche soulève une opposition de plus en plus vive : ces dernières années, la question de la participation prend de l'importance dans les débats sociopolitiques des sociétés démocratiques comme la Suisse en raison de la diversité croissante des communautés aux origines culturelles multiples. Certains membres de la société sont toutefois marginalisés sous l'effet d'une série de pratiques politiques et culturelles qui régissent les discours sur la conception matérielle de la culture mémorielle. C'est pourquoi les débats sur la participation culturelle doivent s'attacher à mettre précisément au jour les liens entre représentations culturelles normatives et évolution démographique.

1 Dans cette étude, nous utilisons alternativement les différentes désignations de sexe sans règle précise.

2 Le 3 février 2022, la « We Are Bristol History Commission » publie un rapport sur les propositions, dans lequel elle formule six recommandations pour l'avenir (mai 2022). Le rapport sur l'histoire du monument, son déboulonnage et l'exposition consécutive au musée est consultable sur <https://exhibitions.bristolmuseums.org.uk/the-colston-statue/> (30.05.2022).

3 Voir notamment Menkovic (1998).

Questionnements

La présente étude souhaite contribuer à la discussion sur la participation de la société civile et sur la culture de la mémoire en tentant d'apporter un éclairage sur les questions suivantes :

- Quels projets et actions en matière de culture mémorielle en général et de monuments en particulier sont-ils aujourd'hui en cours de planification et de réalisation dans l'espace public ?
- À l'aide de quelles pratiques discursives et performatives les actrices de la société civile et les parties prenantes participent-elles à ce processus ?
- Qui sont ces actrices et parties prenantes et quelles sont leurs attentes en matière de participation ?
- Quelles conditions sont indispensables si l'on veut garantir le succès de la participation aux pratiques de culture de la mémoire dans les sociétés démocratiques, et tout particulièrement en Suisse ?

Démarche méthodologique

Notre démarche méthodologique repose sur une procédure en deux temps. Dans une première étape, nous montrons à la lumière de quatorze projets comment il est possible de penser et de mettre en œuvre collégialement la participation de la société civile et la culture de la mémoire matérielle dans divers contextes régionaux et thématiques. Cet état des lieux a valeur d'exemple et sert de premier tour d'horizon. Afin d'élaborer des solutions plus différenciées et adaptées aux diverses formes concrètes de participation de la société civile, nous avons ensuite mené des entretiens guidés avec les responsables de sept actions et projets. Les interviews ont cherché à déterminer quelles étaient leurs attentes à l'égard d'une culture de la mémoire conçue de manière participative et quels obstacles administratifs et politiques ces acteurs ont dû surmonter ou en quoi le cadre politique et juridique avait posé des limites à leurs projets. En conclusion, nous procédons à une analyse synthétique des résultats afin d'apporter des réponses à la question transversale de l'étude, qui a trait aux possibilités de conception participative d'une culture de la mémoire dans l'espace public suisse.

Culture de la mémoire matérielle et participation de la société civile

Cadre théorique et concepts

Divers termes reviennent dans la présente étude, dont nous souhaitons expliquer ci-dessous brièvement le sens. Partant des termes centraux de « culture(s) de la mémoire » et de « participation », le choix et l'ordre des notions suivantes s'appuient sur l'approche théorique et conceptuelle d'Astrid Erll. Selon cette auteure, le concept de culture mémorielle comporte trois dimensions : matérielle, sociale et mentale. La première dimension comprend les médias et leurs artefacts, qui donnent une visibilité et une tangibilité à la culture de la mémoire. La deuxième décrit les institutions et les pratiques qui prennent part à la production et à l'enregistrement de savoirs pertinents pour la culture de la mémoire. La troisième dimension, enfin, couvre les codifications normatives sur lesquelles reposent les représentations, les idées et les schémas intellectuels qui façonnent de manière déterminante les modes opératoires de la mémoire comme les visions individuelles et collectives de l'histoire⁴.

Culture mémorielle - culture matérielle - monuments

Culture mémorielle

Les concepts de « culture de la mémoire » ou « culture mémorielle » comme de « mémoire collective » ont été employés dans des contextes très variés, interprétés de maintes manières et font l'objet de controverses dans la littérature⁵. Un consensus minimal s'est établi autour des tentatives de définition suivantes : la mémoire historique n'est pas immanente aux nations, aux États ou aux institutions. Elle relève plutôt de processus de construction complexes au centre desquels figurent des signes, des textes, des visions, des pratiques, des lieux ou des monuments mémoriels. Cette mémoire historique est l'expression d'intérêts mémoriels intentionnels et revendiquée en conséquence pour elle l'autorité d'interprétation (« culture de la mémoire hégémonique »)⁶. Il faut donc penser l'histoire racontée ou les histoires racontées, la manière de le

faire et la façon dont elles sont commémorées en les réinscrivant dans le contexte des rapports de forces politiques et culturels dans lesquelles elles évoluent. Elles sont donc logiquement soumises à des processus de changement. Dans cette étude, la notion de culture de la mémoire sert de concept générique pour désigner toutes les « formes de mémoire consciente d'événements, de personnalités et de processus historiques, qu'ils soient de nature esthétique, politique ou cognitive »⁷. Les « cultures de la mémoire » sont dynamiques, processuelles, plurielles et toujours socialement construites⁸.

Culture matérielle

La « culture matérielle » désigne à la fois un champ de recherche et « toutes les choses utilisées ou ayant une signification dans les sociétés humaines »⁹. Nous nous intéressons ici surtout à sa fonction spécifique dans le contexte social, c'est-à-dire à ses significations culturelles et symboliques d'une part, à l'étude des interactions entre sujets et objets d'autre part.

Sur le plan de la mémoire individuelle et collective, les formes de représentation matérielle font office de « vecteurs de la mémoire »¹⁰ grâce auxquels il est possible de présenter et de transmettre une culture mémorielle publique. Par ailleurs, l'importance du champ des médias numériques s'accroît. Ils influencent de plus en plus les récits historiques d'une société et génèrent de nouvelles formes de savoir historique et de sa transmission. En ce sens, ils modifient également les modes de reconstitution et d'appropriation de l'histoire.

Monuments

Un grand nombre d'objets, dont des monuments, font partie de la culture de la mémoire matérielle. Depuis la fin du XX^e siècle, le terme de « monument » (*Denkmal*) a tendance à laisser sa place à ceux de « patrimoine culturel » (*Kulturelles Erbe* ou *Kulturerbe*) ou d'« héritage ». Tous ces concepts ont en commun d'être des « lieux de mémoire »

4 Erll (2017) : pp. 99-100.

5 Ces discussions critiques s'articulent en premier lieu autour du concept statique et supra-historique de « mémoire culturelle » ; voir notamment Sandl (2005) : pp. 89-121 ; Schiaefli (2022). Pour une vue d'ensemble des principales théories et approches, voir Erll/Nünning (2018).

6 Erll (2017) : p. 32.

7 Cornelissen (2012) : p. 2.

8 Erll (2017) : pp. 31-32.

9 Samida/Eggert/Hahn (2014) : p. 4.

10 Erll (2017) : p. 99.

(Pierre Nora 2005) au sens propre comme figuré et, par conséquent, de posséder une signification matérielle, symbolique aussi bien que fonctionnelle.

À l'inverse de lieux de mémoire privés, les monuments publics ont été édifiés avec l'aval des pouvoirs publics et relèvent donc du domaine public. Le nombre de monuments a fortement augmenté au XIX^e siècle avec la montée des nationalismes. En Suisse, une vague de monuments alternatifs apparaît dans les années 1930 et remplace progressivement les formes de représentation traditionnelles. En font partie notamment les œuvres d'art et les sculptures intégrées dans les bâtiments qui ne commémorent pas forcément des personnes ou des événements précis¹¹. Jusqu'à aujourd'hui, la création des monuments en Suisse émane principalement d'associations ou de comités qui, de surcroît, assurent leur financement.

On différencie généralement les formes de monuments selon des critères architecturaux et thématiques. La première catégorie comprend les monuments et les statues, la seconde les mémoriaux, les sites commémoratifs ou les monuments nationaux ou culturels¹².

Les monuments se distinguent par leur monumentalité et leur longévité matérielle. Ils sont présents en permanence dans l'espace public, immédiatement visibles et tangibles, et ont une double fonction – rétrospective et prospective. Ce dernier paramètre s'applique tout particulièrement aux monuments nationaux, mémoriaux et autres monuments au sens politique marqué¹³. Ils influencent la conscience historique individuelle comme collective et peuvent être générateurs d'identité.

Participation – participation culturelle – pratiques – actions autour de monuments – technologies numériques

Participation

La participation est le terme générique qui désigne des mesures et initiatives permettant à des personnes de la société civile de s'impliquer dans les processus d'élaboration et de décision politiques, sociaux, économiques ou culturels. La participation s'entend toujours comme un processus communicationnel. L'engagement participatif peut aussi découler d'un lien personnel avec le sujet. Les pouvoirs publics et les administrations réagissent de plus en plus aux demandes de participation citoyenne en formulant des lignes directrices. La participation prend des formes

locales et régionales spécifiques qui, logiquement, exigent des solutions variées.

Participation culturelle

En Suisse comme dans d'autres pays d'Europe occidentale, la participation culturelle s'inscrit depuis les années 1970 dans la continuité de processus de démocratisation. Elle a pu s'appuyer sur des concepts de participation politique, économique et sociale qui s'étaient déjà établis¹⁴. La notion de « participation culturelle » (*kulturelle Teilhabe*) n'est toutefois utilisée comme telle que depuis le début du XXI^e siècle. Elle se fonde sur un concept de culture élargi et réflexif « qui intervient dans les pratiques et discours d'une conception occidentale, bourgeoise et élitaire de la culture et qui entend cette dernière comme une pratique négociable, conflictuelle et réflexive »¹⁵.

Pour le Dialogue culturel national de la Suisse, la participation culturelle est un « objectif de la politique culturelle » essentiel. L'implication dans la vie culturelle et la responsabilité qui en découle ne doivent plus rester « le privilège du petit nombre »¹⁶, ainsi que le revendiquait dès 1975 le Rapport Clottu, mais être accessibles au plus grand nombre possible de personnes de toutes origines sociales. La participation culturelle est importante dans la mesure où elle rebat les cartes de l'autorité d'interprétation, rompt avec les rapports de force traditionnels et, ce faisant, contribue à une société plus diversifiée. La demande de participation culturelle peut émaner directement des acteurs concernés ou des parties prenantes qui les représentent. Au sens strict, elle renvoie à des processus participatifs de production et d'appropriation culturelle qui ont un caractère fortement expérimental et processuel.

Si de nombreuses communes ont déjà formulé la participation comme un objectif de politique culturelle, il leur manque un mode d'emploi qui leur fournisse non seulement des pistes de réaction corrective (par exemple en ce qui concerne l'image d'une société plus diversifiée), mais aussi des options d'action concrète. Nous énoncerons des bonnes pratiques allant dans ce sens à partir de la page 31 de la présente étude.

Le concept de participation culturelle sous-jacent à cette étude s'appuie sur l'inclusion de catégories de population largement exclues de la culture normative d'une société, de ses discours et de ses représentations, ou qui n'y ont

11 Lapaire (2010).

12 Kreis (2008) : pp. 134-148.

13 Siebeck (2010) : p. 177.

14 Nous devons renoncer ici à décrire plus en détail ces concepts et leur application. Pour la Suisse, voir notamment Altorfer (2019) : pp. 41-51 ; ici pp. 43 ss.

15 Zobl (2018) : p. 10.

16 Dialogue culturel national (2019) : p. 12.

guère, voire aucun accès. Il s'agit non seulement de les intégrer dans divers processus de décision, mais surtout de leur permettre de jouer un rôle actif et d'acquiescer ce faisant une auto-efficacité culturelle et sociale (« participation primaire » pour les auteur-e-s de l'étude). Cette compréhension est toutefois idéale, raison pour laquelle nous avons également pris en compte ici des formes de participation culturelle qui se réfèrent au partage d'opinions, de points de vue et à des interventions de la société civile (regroupée sous la notion de « participation secondaire »).

Pratiques

La conception et la gestion de la culture de la mémoire matérielle dans l'espace public se basent sur différentes techniques culturelles que l'on peut décrire comme une forme empirique d'encodage et de déchiffrement de contenus complexes. Les informations sont élaborées, exploitées et transmises au moyen de différentes méthodes¹⁷. Les spécialistes des sciences de la culture envisagent les techniques culturelles comme un réseau d'acteurs cohérent en constante évolution. Dans ce champ d'interaction, ce ne sont pas seulement des techniques fondamentales, comme la lecture ou l'écriture, qui sont utilisées ; les rites, les coutumes, les conventions ou les valeurs remodelent aussi constamment ce champ¹⁸.

Dans cette étude, nous simplifions la notion complexe de technique culturelle et privilégions l'utilisation des termes plus courants d'« actions » ou de « pratiques » comme suit : les actions renvoient à des événements ponctuels, de même qu'à des projets de participation culturelle de plus longue haleine, qui sont mis en œuvre à l'aide de pratiques discursives ou performatives et émanent de personnes de la société civile.

Actions autour de monuments

Selon Georg Kreis, les « actions autour de monuments » décrivent diverses pratiques d'utilisation et de reconversion de monuments historiques publics. Elles peuvent être « légales », donc autorisées par les autorités, ou « sauvages »¹⁹ et sont en règle générale revendiquées et menées par des acteurs de la société civile. Outre l'invention de monuments, on compte au nombre de ces pratiques leur déplacement ou leur destruction. Elles s'expriment le plus ostensiblement lors de changements de régime politique, lorsque (une partie de) l'opinion publique transforme, réinterprète

et renomme des monuments publics dans le cadre d'une action de protestation. Mais les célébrations ou jubilé publics d'un événement ou d'un personnage historique dont le contenu est controversé peuvent aussi déclencher des contestations. En d'autres termes, l'importance et la signification d'un monument sont fluctuantes et résultent de constructions sociales.

Technologies numériques

Toutefois, la « conjoncture mémorielle »²⁰ que nous connaissons aujourd'hui s'explique avant tout par l'importance persistante des technologies numériques. D'une part, les réseaux sociaux génèrent de nouvelles formes de mémoire. Les souvenirs autrefois personnels ou privés s'invitent ainsi de plus en plus dans l'espace public, comme le montrent, par exemple, les cultures mémorielles queers. D'autre part, les lieux de mémoire physiques sont parfois élargis virtuellement (à l'aide la réalité augmentée notamment), en particulier lorsqu'un concept de médiation pédagogique de l'histoire les sous-tend²¹. De plus, de nombreux projets participatifs en matière de culture de la mémoire (matérielle) s'appuient sur le numérique – on pense ici aux procédures de vote ou de concours d'idées. Aujourd'hui, la transformation ou la refonte de la culture de la mémoire « matérielle » est quasiment impensable sans le recours aux technologies numériques.

Conditions de la participation de la société civile dans les sociétés démocratiques

Les cultures de la mémoire symboliques et matérielles fonctionnent comme des repères identitaires et normatifs des sociétés et se répercutent sur la compréhension politique et culturelle qu'elles ont d'elles-mêmes dans le présent. Il faut donc les envisager comme des manifestations de la mémoire collective. Au sein des démocraties, les cultures mémorielles sont variables et conflictuelles ; les valeurs qui s'y expriment sont par conséquent régulièrement renégociées. Toute culture mémorielle démocratique doit tenir compte de cette réalité, notamment au moyen d'un discours public fondé sur la diversité et la liberté des opinions. La remise en question des normes et des valeurs traditionnelles, mais aussi et surtout des événements historiques accablants, favorise une réflexion productive et peut s'ouvrir à l'histoire (aux histoires) des membres exclus jusqu'à présent de la société majoritaire.

17 Doelker (2016) : pp. 2-3.

18 Siegert (2011) : p. 117.

19 Kreis (2008) : p. 394.

20 Erll (2017) : p. 3.

21 Pour un exemple actuel, voir le mémorial pour les victimes du réseau terroriste d'extrême droite NSU à Cologne : <https://mahnmal-keupstrasse.de/>, consulté le 21.03.2022.

De même, les manifestations visibles et tangibles de la commémoration historique dans l'espace public, au nombre desquelles on compte les monuments et d'autres lieux de mémoire, sont une ressource importante de la légitimité démocratique²².

La participation culturelle est un pilier des sociétés démocratiques et un garant essentiel de la paix sociale et de l'égalité des chances. Les revendications en matière de participation existent depuis de nombreuses décennies et sont également entérinées par les législations nationales ou les conventions internationales. Récemment, le thème a connu un regain d'actualité avec l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 lancée par la Commission européenne et placée sous la devise « Patrimoine en partage »²³. Une étude sur la participation et le patrimoine culturel a été menée dans ce cadre. Elle s'adressait aux acteurs publics comme privés²⁴. En substance, le rapport constate que le patrimoine culturel est un bien collectif autant qu'une ressource partagée des démocraties modernes. En ce sens, le développement et la préservation du patrimoine culturel (matériel) n'incombent pas uniquement à certains groupes choisis de représentants étatiques, mais aussi à des franges plus larges de la population qui incluent les experts comme les personnes privées ou encore les organisations de la société civile. Ce processus ascendant (ou *bottom-up*) tient non seulement mieux compte des revendications d'inclusion politique et culturelle comme de cohésion sociale, mais peut aussi avoir des effets positifs sur d'autres domaines des sociétés démocratiques, tels que la formation, la recherche et l'innovation²⁵. La participation culturelle n'existe pas telle quelle, elle repose sur des prérequis politiques et juridiques ainsi que sur une société civile puissante et capable d'agir indépendamment des institutions publiques.

La participation culturelle et mémorielle influe aussi sur la perception politique que les individus ont d'eux-mêmes. Les personnes qui s'engagent activement et efficacement prennent mieux conscience des valeurs dominantes dans les sociétés, mais aussi de leur propre empreinte culturelle, et sont donc davantage en mesure de développer leur propre voix en matière de politique (culturelle). Quand l'éducation historique et les processus d'apprentissage sont efficaces, il est possible de mener une réflexion critique plus nuancée sur le présent politique. Il

est à cet égard décisif que la notion de participation culturelle englobe des processus de formation d'opinion, de décision, mais aussi de conception, et qu'elle ne renvoie pas uniquement à la réception de biens culturels. Cela suppose que certaines conditions soient remplies, ce que le fonctionnement et l'organisation du système politique suisse illustrent très bien.

Fédéralisme, démocratie semi-directe et participative

La Suisse est un État fédéral dans lequel les compétences publiques sont réparties entre la Confédération, les cantons et les communes. Au sens strict, la Suisse est une démocratie semi-directe qui associe des éléments de démocratie représentative et directe. Dans ce système, le peuple dispose de droits politiques lui permettant de refuser des lois adoptées par le Parlement dès lors qu'un certain nombre de citoyennes et citoyens l'exigent. La population peut également accepter ou rejeter des changements constitutionnels ou en proposer. Ces droits favorisent une culture politique tendue vers le dialogue et la délibération. En ce sens, la participation est inhérente, au moins de façon embryonnaire, au système politique helvétique.

La Confédération suisse est obligée de permettre à la population d'exercer les droits fondamentaux qui lui sont accordés. La compétence en matière de culture incombe principalement aux cantons, mais la Confédération peut s'impliquer dans des projets participatifs, en tenant compte de la diversité culturelle et linguistique du pays. Les personnes à l'origine d'un projet ne parviennent pas toujours à obtenir l'autorisation des autorités compétentes pour les mesures de soutien nécessaires. Les groupes d'action suisses de même que les acteurs internationaux doivent toujours s'attendre à ce que leur proposition soit rejetée. Souvent, ils échouent par le fait que les pouvoirs publics compétents refusent de débloquent des financements en raison de la priorité accordée à d'autres projets, mais parfois aussi en raison d'épuisement des crédits. Un changement de mandat au sein du Parlement ou d'un conseil d'administration peut aussi modifier l'attribution des compétences sur un projet et entraîner des adaptations du concept ou des difficultés de communication entre les différents services qui vont paralyser longuement les plans, voire signer leur arrêt définitif.

Si une contre-initiative se forme lors d'une pétition ou au cours d'un projet, la direction des services a obligation d'intervenir en tant que médiateur entre les différents groupes d'intérêts, en vue de proposer d'éventuels compromis. L'intensification de la pression sur les autorités peut conduire non seulement à adapter l'intention initiale de l'action, mais aussi à mettre le projet en échec. Les prescriptions en matière de construction ou les exigences des

22 Pour des réflexions théoriques et des exemples sur ce sujet, voir notamment Schmid (2009).

23 European Year of Cultural Heritage (EYCH 2018), <https://culture.ec.europa.eu/cultural-heritage>. Année européenne du patrimoine culturel 2018: <https://culture.ec.europa.eu/fr/cultural-heritage/eu-policy-cultural-heritage/annee-europeenne-du-patrimoine-culturel-2018> (FR) consulté le 17.05.2022.

24 European Union (2018).

25 European Union (2018) : pp.11-12.

services cantonaux de la conservation des monuments peuvent également faire avorter les actions de culture mémorielle dans l'espace public.

La participation dans la loi sur l'encouragement de la culture suisse

En Suisse, la « participation culturelle » est intégrée dans le Message culture 2021-2024 et constitue l'un des trois axes d'action stratégique de la politique culturelle fédérale²⁶. À cet effet, le Parlement a intégré en 2009 un nouvel article dans la loi sur l'encouragement de la culture²⁷. En outre, le thème de la participation culturelle a également été intégré dans les lignes directrices culturelles de nombreux cantons, communes et institutions culturelles locales. Selon l'idée de base, une coopération étroite entre les différents échelons de l'État et les domaines politiques serait indispensable pour faciliter les conditions de participation, notamment pour les groupes sociaux marginalisés²⁸. Partant de cet objectif stratégique prioritaire, le Dialogue culturel national a publié en septembre 2021 un guide pour promouvoir la participation culturelle²⁹. Il s'adresse explicitement aux services de promotion publics et privés qui souhaitent soutenir les institutions et projets culturels qui s'engagent dans des procédures participatives.

Critiques du concept de participation culturelle et revendications spécifiques

Au demeurant, la participation de la société civile fait également l'objet de réticences et d'objections de la part des pouvoirs publics. Certains redoutent, par exemple, qu'elle se traduise par des pertes qualitatives de la création artistique ou par des situations concurrentielles en matière de subventions³⁰. Cette conception conteste l'idée que les profanes ou amateurs aient la compétence nécessaire pour fournir une contribution innovante. D'autres condamnent le fait que les possibilités de participation culturelle continuent à être fonction de l'origine sociale et du niveau de formation, ce qui entraîne à nouveau l'exclusion de certaines personnes ou certains groupes de personnes.

Les revendications d'égalité des chances en matière de participation culturelle dans les sociétés démocratiques visent, d'une part, à inciter les institutions culturelles à mener une réflexion critique sur leurs propres mécanismes d'exclusion, leurs privilèges et leurs structures hiérarchiques, mais aussi à encourager un travail pédagogique et culturel basé sur un dialogue le plus égalitaire possible avec des personnes issues de différents secteurs de la société. D'autre part, la politique culturelle se doit d'organiser une vie culturelle plus perméable à toutes les couches de la société et de mettre en œuvre l'équité participative de manière différenciée.

26 Message concernant l'encouragement de la culture pour la période de 2021 à 2024 (Message culture) du 29 mai 2019, <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/themes/le-message-culture/documents.html>, consulté le 03.06.2022.

27 Loi fédérale sur l'encouragement de la culture du 11 décembre 2009 (442.1), art. 9a.

28 Message culture (2019), p. 38.

29 Dialogue culturel national (2021).

30 Altorfer (2019) : p. 42.

Exemples de projets de participation

Les discussions actuelles sur la ou les culture(s) de la mémoire et la participation de la société civile s'articulent principalement autour de l'élaboration de « contre-mémoires » (*counter-memories*³¹) antihégémoniques, notamment dans les perspectives postcoloniales, migratoires, féministes ou queers de la mémoire. Aujourd'hui, en outre, les paysages mémoriels nationaux s'ouvrent plus intensivement à ceux qui ont à la fois un ancrage régional et une orientation transnationale. En d'autres termes, la critique formulée à l'égard d'une culture mémorielle dominante a souvent une référence régionale (colonisateur), mais le problème sous-jacent possède une dimension globale (colonialisme, racisme). Le présent chapitre présente des exemples de processus de transformation ou de réforme de la culture mémorielle établie, qui ont fourni la trame des recommandations d'action formulées à la fin de cette étude. Nous commençons par présenter des actions et projets qui exigent ou encouragent la participation à l'échelle suisse ou internationale, ou qui l'ont fait par le passé. Nous examinons ensuite les résultats, notamment au prisme des questions suivantes :

- Quels acteurs, parties prenantes et réseaux sont impliqués dans les différents projets ?
- Comment se déroule le processus de participation ? Quelles pratiques sont mises en œuvre ?
- Quel rôle jouent l'espace et d'autres facteurs contextuels ?

En conclusion, une analyse des projets s'attache à formuler des pistes de « bonnes pratiques » qui peuvent aussi fournir des repères au discours en Suisse.

Actions nationales et internationales

Ce volet de la recherche repose sur des recherches bibliographiques et sur internet. Nous présentons quatorze projets nationaux et internationaux qui, au moyen de pratiques discursives et performatives, tentent de transformer les formes de représentation normatives et les interprétations traditionnelles de la culture de la mémoire officielle³². Tous les projets abordés ici ont été lancés par des actrices de la société civile qui s'engagent à l'échelle régionale, nationale ou internationale en faveur de la participation culturelle de personnes et groupes marginalisés

en raison de leur ethnicité, de leur origine sociale ou de leur sexe. L'étude met en lumière les actions et projets portés « d'en bas » (*bottom-up*) par la société civile. Elle prend également en compte ceux dans lesquels des parties prenantes s'emparent des demandes de participation des groupes marginalisés (*top-down*). Ces derniers projets ont une plus grande visibilité dans l'espace public et on les retrouvera en plus grand nombre dans cette étude.

La plupart des projets utilisent les technologies numériques pour leur mise en réseau, leur communication et leur médiation culturelle. À une exception près, il s'agit d'actions récentes ou contemporaines ; certaines en sont à leur phase initiale, d'autres à celle de l'élaboration, d'autres encore sont achevées. Sept études de cas viennent de Suisse, trois d'Allemagne et deux des États-Unis. Deux autres ont une approche transnationale. Nous avons cherché à tenir compte d'un panel le plus diversifié possible d'acteurs et de parties prenantes, afin que ces exemples puissent servir d'orientation pour une culture de la mémoire participative et actuelle. La typologie suit les différentes actions et pratiques autour des monuments.

31 Kreis (2010) : p. 331.

32 Pour des questions de problématique et d'intérêt épistémologique, seuls des exemples de cas de pays du Nord ont été pris en considération dans cette étude.

Édification d'un nouveau monument

(1) Monument 2051 de la Maison des générations de Berne	17
(2) Pavés de la mémoire en Suisse	18
(3) Mémorial suisse pour les victimes du national-socialisme.....	19
(4) Monument du mouvement démocratique de Potsdam à l'automne 1989	20
(5) Monument de la liberté et de l'unité.....	21
(6) Portland's Monuments & Memorials Project	22
(7) ReMapping Memories – mémorial en hommage aux personnes esclavisées	23

Transformation de monument

(8) Collectif pour la mémoire – transformation du monument de David de Pury	24
(9) Monuments voyageurs (« Transit 1999 »)	25
(10) Transformation du Monument de l'UIT	26
(11) Vo da.	27

Monument/archive numérique

(12) Histoire d'Erding	28
(13) Public Iconographies	29
(14) #everynamecounts – Digital Archives	30

(1) Monument 2051 de la Maison des générations de Berne

Berne, Suisse
2021

« Que voulons-nous laisser aux générations futures ? » – C'est par cette question que la Maison des générations bernoise voulait inciter les citoyennes à réfléchir. Cette maison est un lieu de rencontre et de dialogue social qui, avec douze autres institutions, apporte des conseils à toutes les générations, s'engage en faveur de thèmes à caractère éducatif et offre une écoute sur diverses questions de l'existence.

Depuis son ouverture en 2014, la Maison propose des salles pour organiser des réunions, des colloques ou des événements. Toutes les personnes intéressées ont pu soumettre leur propre projet de monument au moyen d'un vote en ligne avant la fin 2021 et ainsi contribuer à la culture de la mémoire pour les générations futures. Entretiens, un jury a distingué deux propositions, dont la faisabilité doit encore être examinée. Il est prévu que l'un des deux projets prenne place dans la cour intérieure de la Maison des générations pour les trente prochaines années. Un prix doté de 1000 francs a récompensé les gagnants des trois premiers projets. L'objectif était de créer, en coopération avec la commune bourgeoise de Berne,

un patrimoine culturel pour un espace en plein air et ouvert à tous. Le projet a été inauguré par une visite guidée multimédia dans une sphère surdimensionnée. Le parcours interactif a proposé aux visiteurs de se lancer dans un voyage mental partant du big bang pour s'achever en 2051, année que chacune a été invitée à imaginer.

Les thèmes de la justice intergénérationnelle ou d'un avenir sûr pour les générations de demain visent à encourager le débat public. Les personnes présentes ont pu exprimer des souhaits et des promesses pour les générations futures. À la fin du parcours, un bras robotique a couché leurs pensées sur le papier. Le 1^{er} juin 2022, le rouleau de papier a été scellé puis enterré dans la cour intérieure de la Maison des générations, là où se trouvera également le « Monument pour les générations futures ». C'est aux générations de demain que revient la responsabilité de perpétuer ce projet qui va dans leur intérêt, de sorte que dans trente ans le rouleau puisse être déterré et exposé lors d'une cérémonie publique en 2051. Afin de rappeler les besoins et les droits des générations qui nous succèdent, le comité a donc décidé d'instaurer à partir du 1^{er} juin 2023 une « Journée de commémoration pour les générations futures » annuelle. L'appel à participer à ce projet ne s'est pas restreint aux communes alentour, mais s'est explicitement adressé à tous les habitants de Suisse, quel que soit leur âge.



Fig. 1: Monument 2051 dans la cour intérieure de la Maison des générations de Berne. Le parcours virtuel débute avec le big bang et s'achève en 2051.



Fig. 2: Un bras robotique écrit les vœux du public sur le papier.

(2) Pavés de la mémoire en Suisse

Suisse
depuis 2013

C'est en 1992 que l'artiste allemand Gunter Demnig crée le projet « Stolpersteine » (litt. pierre d'achoppement), appelé « pavés de la mémoire » en français, qui est actuellement considéré comme l'un des plus grands monuments décentralisés au monde. Les pavés sont des petites plaques commémoratives encastrées dans le sol, qui rendent notamment hommage aux victimes du national-socialisme. Plus de 85 000 pavés de la mémoire ont été posés à ce jour dans 27 pays d'Europe. En règle générale, ils se trouvent sur le trottoir situé devant le dernier domicile librement choisi des victimes dont ils rappellent le souvenir.

En 2013, Kreuzlingen et Tägerwilten ont encastré les deux premiers pavés de la mémoire dans le sol suisse. L'association de bénévoles « Stolpersteine Schweiz » s'est donné pour mission de promouvoir la pose d'autres plaques commémoratives de ce type. Depuis 2020, elle lance ou conçoit des projets en ce sens avec le couple Demnig et accompagne les initiatives d'autres groupes qui se consacrent au travail de mémoire sur ce sombre chapitre de l'histoire suisse. L'accent est mis sur des personnes qui ont vécu au moins une partie de leur vie en Suisse et à qui les pouvoirs publics helvétiques n'ont pas apporté le soutien requis. Avec ce projet de pavés de la mémoire, l'association veut aussi sensibiliser plus profondément la population à la coopération de la Suisse avec le régime nazi

et remettre en question l'attitude de la politique publique suisse. L'association a reçu en particulier l'encouragement et le soutien de la gauche de l'échiquier politique. À Zurich, la coopération constructive avec les autorités a permis de procéder à plusieurs poses solennelles de pavés. Un projet accompagné, mettant également en scène des pavés, a vu le jour dans des conditions identiques au cours de l'hiver 2021 à Bâle.

Ces poses de pavés permettent une transmission de l'histoire facilement accessible et une diffusion médiatique des destins des victimes. Elles visent à encourager la société civile à partager avec l'association des informations sur les victimes et à prendre ainsi activement part au travail de mémoire. Sur le site internet, une rubrique permet de soumettre des propositions d'autres pavés. Celles-ci sont examinées puis, si possible, mises en œuvre. À ce jour, toutes les catégories de victimes ne peuvent pas encore être commémorées de la même manière. Il s'avère décisif de posséder des informations solides sur les destins individuels pour honorer leur mémoire. En dépit de difficultés initiales, l'association s'efforce aujourd'hui énergiquement de poser également des pavés de la mémoire rappelant les destins individuels des victimes tziganes.



Fig. 3 : Les « pavés de la mémoire » à la Stampfenbachstrasse 75, à Zurich, commémorent le destin de la famille Rothschild.

(3) Mémorial suisse pour les victimes du national-socialisme

Berne, Suisse
2021

En mai 2021, une pétition réclamant la création d'un « Mémorial suisse pour les victimes du national-socialisme » est remise au Conseil fédéral suisse. Des centaines de personnes ayant un lien avec la Suisse ont perdu la vie sous le régime nazi entre 1933 et 1945. Mais l'opinion publique ne sait pas grand-chose de leur détresse et de leurs souffrances. Il a fallu attendre des recherches historiques récentes pour apporter de nouveaux savoirs sur ce chapitre de l'histoire suisse.

C'est ce qui a poussé un groupe de travail à vouloir consacrer un lieu de mémoire aux victimes et à toutes les personnes qui ont résisté sous la dictature nazie. Le groupe rassemble des représentantes de l'Organisation des Suisses de l'étranger, de la Fédération suisse des communautés israélites, de l'Amitié judéo-chrétienne en Suisse, du Centre d'études juives de l'Université de Bâle, une experte des monuments et des consultants historiens (Archives suisses d'histoire contemporaine à l'École polytechnique fédérale de Zurich). Il s'est donné pour mission de créer un lieu de mémoire à Berne. Il existe plusieurs mémoriaux privés dans le pays. Mais il s'agit ici d'édifier le premier mémorial public et central dédié aux victimes du national-socialisme. Un concours d'architecture et d'art décidera de la forme qu'il prendra. Le projet, lancé par l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), a reçu le soutien de nombreux membres du Conseil national.

Finalement, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a été chargé de s'occuper de toutes les décisions relatives à son concept. Il sera probablement fait appel à d'autres départements pour la concrétisation du projet, et les compétences pourront être redistribuées dans une phase ultérieure.

Gregor Spuhler est historien aux Archives suisses d'histoire contemporaine à Zurich et consultant scientifique au sein du comité de pilotage. Il constate que le travail de mémoire sur la Shoah en Suisse est fortement perçu comme une affaire de politique étrangère. Le DFAE avait jusqu'à récemment un service historique chargé, notamment, des questions relatives aux victimes du régime nazi. L'affiliation à l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA) est également importante pour le travail de mémoire.

Il est prévu d'organiser des expositions historiques (permanente et temporaires), des colloques et des conférences sur la ségrégation, sur l'exclusion ou sur la discrimination en vue d'offrir un espace aux débats publics. Parallèlement, un espace virtuel, en l'occurrence une plateforme numérique, proposera des activités pédagogiques et des informations multimédias sur divers axes thématiques ayant trait à la Suisse et à la période nazie. Une base de données devant servir de ressources à de futurs travaux scientifiques sera créée sur le site internet.



Fig. 4 : Des représentants de la pétition « Mémorial suisse pour les victimes du national-socialisme » en mai 2021 sur la place Fédérale avec des photos de victimes du régime nazi.

(4) Monument du mouvement démocratique de Potsdam à l'automne 1989

Potsdam, Allemagne
2021

À la fin de l'automne 1989, les mouvements de protestation contre le régime autoritaire du Parti socialiste unifié d'Allemagne (SED) se multiplièrent dans les villes de la République démocratique allemande (RDA). On parle à ce propos de « révolution pacifique ». À Potsdam également, de nombreuses personnes se réunirent dans les points névralgiques de la ville pour réclamer la liberté d'opinion, de mouvement et de la presse. Le 4 novembre 1989, la plus grande manifestation jamais organisée à Potsdam se déroulait sur la place des Nations (Platz der Nationen, aujourd'hui rebaptisée Luisenplatz). Cinq jours plus tard, le mur de Berlin tombait – la fin de la RDA était scellée.

Après la réunification allemande en 1990, les communes et Länder de l'ancienne RDA ont dû relever d'énormes défis économiques et politiques. Aujourd'hui encore, ces régions restent marquées par l'émigration et le chômage massifs. En dépit d'un engagement individuel et du lancement de diverses actions, la question de savoir comment, et sous quelle forme, commémorer les manifestations pacifiques des citoyens de la RDA en 1989 dans l'espace public est restée longtemps en suspens. Les ressources faisaient tout simplement défaut et la culture mémorielle est-allemande n'en était qu'à ses balbutiements. En 2013, la Fondation du mémorial Lindenstrasse (Stiftung Gedenkstätte Lindenstrasse) a présenté une exposition, dont des photos des manifestations de masse de 1989 qui avaient quasiment disparu de la mémoire collective de la ville. Ce constat a incité deux employées du mémorial à proposer à la Ville de Potsdam une idée de monument

central. Six années supplémentaires ont été nécessaires pour que la Commission des finances et de la culture de la Ville ainsi que le Conseil municipal avalisent la subvention. Par la suite, des témoins et d'autres représentantes de la société civile ont été invités à participer à la conception et à l'évaluation d'un concours d'idées lancé en 2019. En 2020, c'est le projet de Mikos Meininger, un artiste est-allemand, qui a été récompensé en deuxième instance par un jury de citoyens. Le Monument du mouvement démocratique de Potsdam à l'automne 1989 a été inauguré le 4 novembre 2021.

Les acteurs de la société civile ont non seulement contribué à l'élaboration du projet – de l'idée à sa réalisation – mais ont aussi été impliqués dans la concrétisation du monument. Plus de cent personnes ayant participé aux manifestations de l'automne 1989 ont laissé leurs empreintes de pied sur l'inscription en acier « 4.11.1989 » encastrée dans le sol de la Luisenplatz, qui constitue le cœur du mémorial. Le site internet qui lui est consacré permet de relier les empreintes à leurs propriétaires et de lire des récits de témoins. De plus, des slogans des contestataires ont été gravés sur les plaques d'acier. En sa qualité de lieu de mémoire, le mémorial veut contribuer à une réflexion active sur la révolution pacifique de 1989 et sur les valeurs démocratiques fondamentales contemporaines qu'elle a permis d'obtenir. Il apporte également sa pierre à la consolidation d'une culture de la mémoire est-allemande qui ne craint pas de s'affirmer, alors même qu'elle est encore souvent marginalisée dans les discours hégémoniques de la République fédérale. En outre, les initiatrices invitent régulièrement des témoins à partager leur histoire personnelle avec le public et à la publier sur le site internet du mémorial.

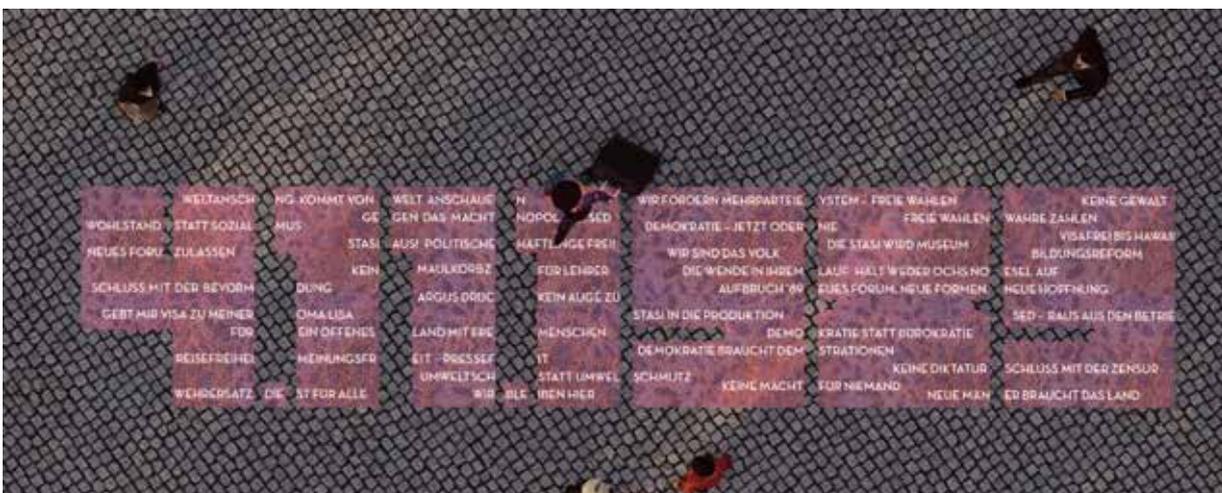


Fig. 5: Visualisation du Monument du mouvement démocratique de Potsdam sur la Luisenplatz.

(5) Monument de la liberté et de l'unité

Leipzig, Allemagne
depuis 2017

La «révolution pacifique» lancée par les citoyennes de RDA en 1989 a contribué à surmonter la division de l'Europe et a ouvert la voie à la réunification allemande. Les démonstrations du lundi, qui ont débuté à Leipzig avant de se propager rapidement dans de nombreuses villes d'Allemagne de l'Est, en ont constitué une étape importante. Pourtant, il n'existe à ce jour en Allemagne aucun lieu de mémoire national qui commémore la révolution pacifique et son importance pour la démocratie allemande contemporaine.

Fin 2008, le gouvernement fédéral a finalement chargé la Ville de Leipzig d'élaborer des idées pour un tel monument. Après de premières tentatives ratées, la fondation d'utilité publique Friedliche Revolution (Révolution pacifique) a commencé en 2017 à élaborer une proposition. Les membres de la fondation sont exclusivement issus de la société civile; certains ont pris part aux manifestations

du lundi en 1989. La fondation s'est donné pour mission explicite de procéder de manière transparente tout au long de la conception du Monument de la liberté et de l'unité. À cet effet, ses membres ont élaboré un projet en plusieurs étapes, au cours desquelles l'emplacement et les modalités de concours seront débattus avec des témoins et des citoyennes de Leipzig. Dans un deuxième temps, quarante habitantes de Leipzig, choisies au hasard et statistiquement représentatives, formeront un conseil citoyen qui, au nom de la population, choisira le lieu d'implantation du monument. Les citoyennes sont appelées à s'exprimer directement sur toutes les étapes et sur tous les résultats visés lors de débats publics ou sur le site internet du projet.



Fig. 6: Participation citoyenne au processus monumental : modèle de procédure participative en plusieurs étapes pour le Monument de la liberté et de l'unité à Leipzig.

(6) Portland's Monuments & Memorials Project

Portland, États-Unis
depuis 2020

En 2020, les manifestations contre le racisme et les violences policières organisées à Portland (État de l'Oregon) sont diffusées dans le monde entier. Plusieurs statues sont déboulonnées au cours de ces journées, notamment celles des anciens présidents américains George Washington, Thomas Jefferson, Theodore Roosevelt et Abraham Lincoln ou encore celle de Harvey Scott, un pionnier qui a participé à la persécution, à la réduction en esclavage et à l'assassinat de la population indigène et afro-américaine. Le piédestal de la statue d'Abraham Lincoln est ensuite graffité d'un « Dakota 38 », renvoyant à l'exécution, avalisée par l'ancien chef d'État, de 38 indigènes au cours de la guerre des Sioux (ou révolte des Dakotas) en 1862.

Le « Portland's Monuments & Memorials Project » cherche depuis à canaliser la dynamique agressive déclenchée par ces déboulonnages au moyen de nouvelles formes de dialogue. Né à l'initiative du collectif d'artistes « Converge 45 », le projet est dirigé par l'organisation à but non lucratif Regional Arts & Culture Council (RACC). Dans un premier temps, un appel ouvert invitant la population à soumettre les monuments existants à un examen critique et à partager des idées personnelles de transformation ou de nouveaux projets a été lancé. L'appel demandait précisément : « Quel monument ou mémorial serait approprié en ce lieu aujourd'hui ? » et « Quels monuments et mémoriaux aimeriez-vous voir dans votre voisinage ? » Les porteurs du projet ont ensuite cherché, via les réseaux sociaux, à mobiliser le plus grand nombre possible de groupes de la société civile pour répondre à une enquête. Les idées de modification du paysage commémoratif de Portland ont émané d'associations militantes, de communautés, d'associations de quartier, de représentants de tribus indigènes et d'autres franges de la population. Elles se réfèrent par exemple à des événements datant de l'époque de la colonisation par les pionniers et à celle de l'esclavage, s'intéressent au mouvement ouvrier ou veulent œuvrer à un changement de la physionomie urbaine.

Après huit mois, les propositions recueillies ont nourri une exposition d'art, intitulée « Prototypes », qui a aussi présenté des esquisses d'artistes locaux et nationaux. L'exposition s'est déroulée d'août à octobre 2021 et se voulait un « réceptacle matériel » du dialogue autour du projet. L'exposition a mis en lumière les objets d'art créés en réaction aux monuments renversés et à leurs formes de représentation de l'injustice raciste et sociale. Les responsables de l'exposition ont procédé à une sélection parmi les idées écrites, qui reflète la diversité des thèmes

proposés. Pendant ce temps, une galerie en ligne, accessible gratuitement pendant toute la durée de l'exposition, permettait de consulter toutes les soumissions. Un programme de conférences et de tables rondes en ligne ou sur place a été organisé en marge de « Prototypes ».

Le « Portland's Monuments & Memorials Project » conclura sa première phase de mise en place d'un dialogue par une publication. Elle documentera le déroulement d'un projet qui a exhorté la population à être à l'initiative d'un art pertinent sur le plan sociopolitique, à s'impliquer dans le travail de culture mémorielle et à agir de façon productive contre les discours mémoriels hégémoniques. Plus le projet réussira à l'avenir à se faire l'écho des revendications de la population, plus sa portée sera importante et transcendera les frontières de la scène artistique régionale.



Fig. 7 : Étude de buste en bronze York de Todd McGrain dans l'exposition « Prototypes » de l'organisation artistique Converge 45. L'artiste a placé le buste d'un anonyme dans le parc Mount Tabor à Portland pour remplacer une statue déboulonnée antérieurement. York était le seul Afro-Américain de l'expédition Lewis et Clark.

(7) ReMapping Memories – mémorial en hommage aux personnes esclavisées

Hambourg (Allemagne), Lisbonne (Portugal)
2021

Depuis quelque temps, les historiennes, les artistes et les guides partent sur les traces de l'impérialisme à Hambourg et Lisbonne, deux villes portuaires jumelées. Le projet « ReMapping Memories » s'intéresse dans les deux cités à la décolonisation de l'espace public et englobe des contributions artistiques et scientifiques ainsi que des articles de presse. ReMapping est subventionné par des fonds spéciaux de la direction de l'Institut Goethe ainsi que par la Confrérie Saint-Barthélemy des Allemands à Lisbonne et sert de plateforme de promotion des échanges de savoirs à l'échelle internationale. Des historiennes et militants organisent des meetings et lectures ou des projets innovants afin de sensibiliser les habitantes à l'histoire, mise sous le boisseau, de certains quartiers de la ville.

Le mémorial en hommage aux personnes esclavisées à Lisbonne illustre ces tentatives. Un lieu de mémoire sous forme de plantation de deuil doit voir le jour sur le Campo das Cebolas. Quatre cents tiges de canne à sucre en aluminium seront disposées en triangle, afin d'attirer l'attention sur quatre siècles d'esclavage. Le projet retenu après consultation commémore la diaspora africaine et est l'œuvre de Kiluanji Kia Henda, un artiste angolais. Un groupe de Lisboètes engagées en a présenté le concept de base, qui a reçu le soutien d'une équipe de consultants,

de la Ville de Lisbonne et de l'association des personnes d'origine africaine Djass. L'objectif était de s'adresser aux générations futures et d'exprimer les valeurs du plus grand nombre possible. Des enquêtes ont été menées auprès des passants et des personnes intéressées dans les environs de Lisbonne. Tous les participants ont pu ensuite donner leur avis sur le déroulement du projet et sur le concept artistique. La participation de personnes d'origine africaine a été particulièrement élevée.

Le mémorial doit créer des lignes de connexion entre le monde occidental tendu vers le profit et la brutalité subie par les Africaines et Africains comme par les peuples indigènes. Pour l'artiste, c'est le profit économique, en tant que moteur incessant des souffrances humaines, qui est au cœur des événements : « Il imprègne les sociétés occidentales jusqu'à ce jour, parce que l'accumulation des richesses qui a permis la naissance du monde moderne s'est faite sur le dos des femmes et des hommes réduits en esclavage. » Au centre de la structure, un banc rond s'offre comme lieu de méditation. À l'issue du projet de mémorial, il est prévu d'ouvrir une exposition et un musée qui abritera aussi le futur centre d'information.



Fig. 8 et 9: Visualisation du projet « ReMapping Memories », un monument en hommage aux personnes esclavisées sur le Campo das Cebolas à Lisbonne (vue latérale et perspective aérienne).

(8) Collectif pour la mémoire – transformation du monument de David de Pury

Neuchâtel, Suisse
2021

On estime à 600 millions de francs la somme que David de Pury, homme d'affaires de Neuchâtel, a léguée à la ville à la fin du XVIII^e siècle. Elle a servi à financer d'importants bâtiments publics, dont la première bibliothèque publique, un hôpital ou l'hôtel de ville. En remerciement, la municipalité a décidé d'ériger un monument en l'honneur de Pury. La statue hérisse depuis longtemps une partie de la population de Neuchâtel, car les recherches historiques ont montré que la fortune de David de Pury s'est aussi faite grâce à l'esclavage. Le négoce de diamants et de bois exotiques d'Amérique du Sud lui a rapporté des gains considérables. David de Pury avait, de plus, investi son capital dans une entreprise qui pratiquait le commerce des esclaves.

Le Collectif pour la mémoire se mobilise pour que sa statue soit démontée. Ses membres veulent essentiellement déterminer dans quelle mesure la Suisse est impliquée dans le commerce colonial et dans le négoce des esclaves, mettre au jour les traces coloniales dans l'espace public et les faire disparaître. Le Collectif a lancé une pétition réclamant que l'administration municipale retire la statue de l'homme d'affaires, ce qui a conduit un groupe d'opposants à s'engager pour son maintien. Les autorités ont cherché le dialogue et ont fait office d'instance médiatrice entre les deux groupes. Les élus locaux se sont retrouvés encore plus sous pression lorsque la statue a été aspergée de peinture rouge par une nuit de l'été 2020. Après une seconde pétition, la municipalité a décidé d'élaborer une proposition de projet. Les fonctionnaires se sont donné pour objectif de promouvoir les recherches historiques sur Pury, afin de poser les bases d'une réflexion approfondie sur la culture de la mémoire de la ville dans l'espace public.

C'est pour cette raison que l'administration municipale a décidé de laisser la statue en place et de lui adjoindre une plaque d'information. De plus, elle a lancé un concours d'idées pour la création d'une œuvre d'art. Un jury international récompensera au moins deux projets qui portent un regard critique sur le monument et qui seront ensuite exposés aux côtés de la statue. Enfin, des panneaux d'information en plusieurs langues et dotés de codes QR fourniront dans certains endroits de la ville des renseignements sur l'histoire coloniale de Neuchâtel.



Fig. 10: Le monument controversé de David de Pury à Neuchâtel restera en place, mais il sera complété par des informations et recontextualisé.

(9) Monuments voyageurs (« Transit 1999 »)

Suisse
1999

Le projet « Transit 1999 » porté par le collectif du même nom a changé la physionomie de Zurich entre avril et octobre 1999. Les quatre monuments classiques de Hans Waldmann, Ulrich Zwingli, Heinrich Pestalozzi et Alfred Escher ont été démontés et déplacés dans un quartier limitrophe du centre-ville, précisément dans le très branché Zurich Ouest (Zürich West), où ils ont fait halte dans divers lieux. Cette action a rencontré une grande résonance médiatique. Sur leur emplacement d'origine n'est resté pendant six mois que le socle vide, avant que les statues n'y soient réinstallées. Pour les initiateurs de cette action, le projet était conçu comme un vecteur des messages que les destinataires y projetaient. Ils voulaient déclencher des processus de réflexion sur la modification de la perception du familier et sur les interactions entre lieu et monument.

Les porteurs du projet souhaitaient attirer l'attention sur le fait que les arts plastiques contemporains ne bénéficiaient pas d'espace public en quantité suffisante et que la représentation de l'autorité exprimée dans les monuments classiques de Zurich était archaïque. Une nouvelle génération d'artistes a donc décidé d'introduire elle-même ses préoccupations et ses idées dans l'espace public zurichois.

Ce projet ambitieux a reçu un large soutien. La Ville de Zurich, plusieurs fondations et entreprises, et même l'Institut suisse pour l'étude de l'art se sont rangés derrière « Transit 1999 ». Cependant, il n'a pas fait l'unanimité au sein de la population. L'appel à monter sur les socles vides et à utiliser leur surface comme terrasse panoramique ou scène de spectacle vivant a certes été largement suivi. De même, les housses blanches entourant les socles vides ont, comme prévu, servi de support pour des peintures, des graffitis et des collages. Mais, par ailleurs, la presse a aussi relayé l'opinion de nombreuses personnes qui ont exprimé leur mécontentement face à cette transformation visuelle temporaire de la ville.

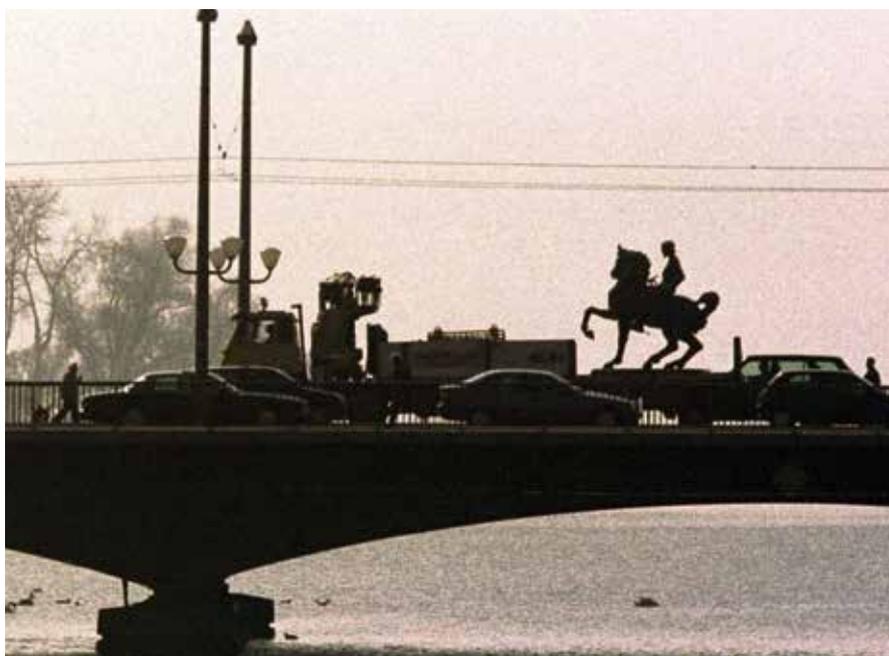


Fig. 11 : Waldmann en voyage : en 1999, le monument de Hans Waldmann est temporairement déplacé dans le quartier branché de Zurich Ouest.

(10) Transformation du Monument de l'UIT

Berne, Suisse
2020

Le 14 juin 2019, les femmes se sont mises pour la deuxième fois en grève dans tout le pays³³. En 1991, la première grève marquait le dixième anniversaire de l'acceptation par le peuple et les cantons de la proposition d'article de la Constitution fédérale énonçant que « l'homme et la femme sont égaux en droit ». En 2018, l'initiative de la Grève des femmes* est née en Suisse romande. La mobilisation de base s'est bientôt étendue à toutes les régions du pays. En 2019, des centaines de milliers de personnes ont pris part à la grève ou aux multiples manifestations et actions sur l'égalité entre les sexes organisées dans de nombreuses villes suisses. À Berne, un groupe de femmes et d'enfants a organisé un défilé de poussettes, au cours duquel ils ont fait du vacarme pour attirer l'attention sur les préoccupations politiques des mères, des éducatrices, des infirmières et des enseignantes dans le secteur du care. Ce rassemblement a donné naissance à une alliance informelle qui, sous l'appellation Commission fédérale ta mère (CFTM) (Eidgenössische Kommission dini Muetter EKdM, en allemand) se mobilise depuis pour que le travail de care de qualité soit reconnu par la société. Le groupe s'adresse à l'opinion publique via les médias et des actions dans la rue. Il exhorte la classe politique à créer de meilleures conditions de travail pour les métiers de la prise en charge des enfants, des personnes âgées et des malades. Dans les mois qui ont suivi la grève féministe de 2019, la Commission a gagné des membres et des soutiens au niveau national.

La pandémie de Covid a empêché l'organisation d'une nouvelle grève de femmes l'année suivante. Mais, un an après sa première intervention, la CFTM a cherché à Berne des moyens pour attirer l'attention sur ses revendications. Elle a notamment décidé de transformer plusieurs monuments de la ville. La plus grande action s'est déroulée sur la Helvetiaplatz, où le monument de l'Union télégraphique internationale (UIT) a été décoré lors d'une action surprise. Des pancartes ont été placées de façon à mettre des mots ayant trait aux débats sur le care dans la bouche des diverses statues qui le composent. Un panneau proclamant « Dini Mueter » a été accroché sur la figure féminine centrale. La police, qui s'attendait à des actions pendant la journée, a fermé les yeux et laissé faire. Elle a coopéré notamment parce qu'aucun engagement de la CFTM ne prévoyait de transformation pérenne de l'espace public. La transformation du Monument de l'UIT n'a ainsi duré que deux heures entre le montage, la séance photo et le démontage – une entreprise politique marquante qui reste documentée grâce aux photos. La CFTM a annoncé d'autres actions de cette nature.



Fig. 12: « Dini Mueter » : en 2020, le groupe Commission fédérale ta mère remanie le Monument de l'UIT sur la Helvetiaplatz à Berne au cours d'une action surprise, afin d'attirer l'attention sur le travail de care des femmes.

33 La première grève nationale pour les droits des femmes en Suisse s'est déroulée le 14 juin 1991.

(11) Vo da.

Zurich, Suisse
2021

La Constitution suisse énonce que « nul ne doit subir de discrimination ». Avec leur projet « Vo da. », Dembah Fofanah et Ben Pauli la prennent au mot. Leur magazine en ligne veut mobiliser la population pour dénoncer collectivement les incidents racistes et discriminatoires de la vie quotidienne. Au printemps 2020, le collectif « Vo da. » a demandé à l'administration municipale zurichoise dans une lettre ouverte adressée au service de l'urbanisme d'interdire les enseignes telles que celle du café « Mohrenkopf » (tête de nègre) ou les noms d'immeubles tels que « Zum Mohrentanz » (à la danse des nègres), de faire disparaître au Niederdorf une fresque murale raciste intitulée « Zum kleinen Mohren » (au petit nègre) et d'élaborer un guide sur le traitement à réserver aux noms de bâtiments à connotation raciste dans la ville de Zurich. Pour certaines personnes, ces noms historiques d'immeubles font partie d'une culture mémorielle intangible de la ville. Les initiateurs du projet ont pris clairement position dans ce discours polémique en s'engageant pour que toutes les façades soient dépourvues de désignations diffamatoires. Mais le Conseil communal a jugé que le changement de nom des bâtiments ne constituait pas un outil efficace de la lutte contre le racisme. Le collectif a pris conscience du fait que les barrières administratives peuvent constituer un frein aux projets de coopération avec les autorités compétentes et qu'il manquait plus généralement de soutien pour mener une coopération constructive avec l'administration municipale. Néanmoins, le Conseil communal de



Fig. 13: « Hier war einmal ein rassistisches Wandbild » (Ici se trouvait autrefois une peinture murale raciste) : photomontage du collectif « Vo da. »

Zurich a annoncé en avril 2021 que les désignations ou illustrations coloniales et racistes dans le paysage urbain devaient être retirées ou contextualisées à l'aide de panneaux d'information. En dépit d'expériences négatives avec les processus bureaucratiques, le collectif porte un regard positif sur les acquis et continue à s'engager pour donner une voix aux personnes exclues. Il veut que toute la population contribue à rendre publics les incidents racistes comme les représentations discriminatoires et qu'elle brise la pratique usuelle du silence. Les échanges numériques sur la plateforme du collectif révèlent que les personnes concernées continuent au quotidien à se confronter à des généralisations : « Vous n'êtes pas comme nous ». « On voit bien à leur tête qu'ils ne viennent pas d'ici ». « Pour moi, ils se ressemblent tous ». Afin de nommer ces pensées racistes et d'éradiquer le vocabulaire discriminant, une collection virtuelle intitulée « Chas nüm ghöre » (je ne veux plus entendre ça) vient compléter cet arsenal d'actions et publie les propos racistes à des fins de documentation et de réflexion.

**~~„Bin sicher
nöd rassis-
tisch! Han
ja en Kolleg
wo ...
isch!“~~**

Fig. 14: Collectif « Vo da. » : citation tirée de la collection en ligne « Chas nüm ghöre ».

(12) Histoire d'Erding

Erding, Allemagne
2021

« Puisse ce projet être un moyen de lutter contre l'oubli de l'histoire », commentait une personne sur internet en s'adressant aux collaborateurs bénévoles qui avaient apporté leur aide à l'historien Giulio Salvati au cours de son projet de recherche scientifique sur l'histoire du travail forcé sous le régime national-socialiste dans l'arrondissement d'Erding (Bavière). On estime que 3500 à 5000 personnes y ont été déportées entre 1939 et 1945 pour exécuter du travail forcé dans des fermes et des entreprises. Comme beaucoup d'histoires régionales, celle-ci courrait aussi le risque de tomber dans l'oubli. Giulio Salvati a constaté une fois encore le peu de connaissances disponibles sur les histoires et les expériences concrètes des personnes dont le travail forcé a fait tourner l'économie de guerre allemande.

La recherche met en lumière l'importance du travail forcé pour l'économie de la région, tandis qu'une base de données en accès libre fournissant des informations biographiques sur les victimes leur érige un mémorial virtuel³⁴. Les proches ont ainsi la possibilité de découvrir des informations précieuses sur le destin de membres de leur famille. Giulio Salvati avait à cœur d'étudier cette histoire en collaboration avec la population civile et de faire participer les personnes intéressées au processus de recherche. Une vingtaine de bénévoles ont répondu à ses appels dans les médias locaux et l'ont aidé à numériser les documents historiques pendant tout un semestre. L'objectif de ce projet n'est pas seulement de transmettre des savoirs historiques, mais aussi d'instaurer le dialogue et d'élargir le discours sur la culture de la mémoire, voire plus encore.



Fig. 15: Le projet « Histoire d'Erding » érige un mémorial virtuel aux victimes du travail forcé sous le régime nazi.

³⁴ Dans le cadre de la présente étude, nous entendons par « mémorial virtuel » une application internet qui, dans des contextes mémoriels, permet un libre accès à des fonds analogiques numérisés ou à des fonds générés numériquement.

(13) Public Iconographies

Saint-Louis, États-Unis
2018–2020

Début 2018, la Pulitzer Arts Foundation de Saint-Louis (Missouri) planifiait une exposition sur la création et la destruction de monuments dans l'Égypte antique. Parallèlement, elle voulait transposer cette thématique dans le présent. À l'été 2018, elle a invité le Monument Lab de Philadelphie (Pennsylvanie) à Saint-Louis pour y lancer un projet artistique, accompagné par des scientifiques, sur la représentation des rapports de pouvoir dans la culture mémorielle locale. L'enjeu était de mener une réflexion sur les monuments et autres lieux mémoriels de la ville avec la population de Saint-Louis. Par contraste, le Monument Lab s'est donné pour mission de rendre visible la mémoire individuelle de l'histoire de la ville.

En 2019, le Monument Lab a commencé à concevoir une carte topographique modifiée qui reflète les résultats de l'enquête sur les liens de la population locale avec les symboles dont elle a hérité. Les habitantes ont été appelées à se rendre à des réunions publiques pour remettre leur réponse à la question « Comment cartographieriez-vous les monuments de Saint-Louis? ». Les personnes qui avaient complété entièrement le formulaire proposaient également leurs propres esquisses dans un champ prévu à cet effet. Le projet « Public Iconographies » était lancé. Monument Lab et une équipe de chercheuses et chercheurs locaux ont dépouillé pendant trois mois les réponses dans les locaux de la Pulitzer Arts Foundation. Des rencontres sur les sites culturels ont également été organisées, tandis que les collaborateurs de la fondation contactaient les groupes d'intérêts de la ville. 750 soumissions de 141 codes postaux locaux ont été intégrées à la carte topographique. 1044 lieux « personnels » ont été consignés dans le cadre du projet. La population s'est vu promettre que les résultats du travail participatif seraient transmis par la Pulitzer Arts Foundation aux organisations culturelles et aux services de l'aménagement du territoire. Les idées seraient défendues par divers porte-parole d'organisations locales qui s'engagent en faveur de la justice sociale et contre l'exclusion culturelle de certaines franges de la population. Depuis 2020, les données, analyses et soumissions, ainsi que la carte qui en a résulté, sont disponibles en accès libre sur internet.

Le produit fini illustre une typologie atypique des monuments existants aussi bien que des monuments désirés. Les lieux de mémoire ont été répartis dans les catégories « mentionné au moins 14 fois », « existant avec notoriété », « existant sans notoriété », « détruit/rasé », « imaginé et proposé avec un lieu », « imaginé et proposé sans lieu explicite », « souvenirs personnels » et « Saint-Louis noir ».

Le projet s'est achevé en août 2020, après avoir collecté pendant deux ans et demi les idées de la population sur la manière dont la culture mémorielle dans l'espace public de Saint-Louis devait représenter son héritage culturel. La carte se veut à la fois un état des lieux et une déclaration qui vise à inciter les autorités locales à développer la culture de la mémoire locale.



Fig. 16: « How would you map the Monuments of St. Louis? » Au fil d'un processus participatif, le Monument Lab a élaboré une carte topographique du patrimoine culturel de Saint-Louis avec la population de la ville.

(14) #everynamecounts - Digital Archives

Bad Arolsen, Allemagne
2021

Plus de 30 millions de documents qui témoignent des détenus des camps de concentration, des travailleuses forcées comme des rescapés du nazisme font partie du patrimoine documentaire de l'Unesco. Les Arolsen Archives possèdent l'une des plus importantes collections documentaires en ligne au monde sur les personnes persécutées et assassinées sous le Troisième Reich. Les Archives se sont donné pour mission de numériser toutes les sources écrites disponibles ainsi que l'intégralité des noms des victimes et survivantes d'ici à 2025 et, par conséquent, de leur édifier un mémorial virtuel.

Comme le titre du projet le met en évidence, chaque nom compte. Les Archives sont tributaires de l'aide bénévole de la société civile pour saisir cette énorme masse de données en temps voulu. Afin d'attirer l'attention du public sur sa campagne de *crowdsourcing* #everynamecounts, une installation multimédia en mémoire des victimes du nazisme a été projetée sur la façade de l'ambassade de France à Berlin en janvier 2021. On pouvait y lire des noms et voir des visages derrière lesquels se trouvent des personnes et leurs histoires. Fin 2021, plus de 22 000 utilisateurs enregistrés de divers pays avaient déjà participé au processus de numérisation. Depuis leur domicile, ils ont traité en ligne plus de 5,1 millions de documents.

Les informations contenues dans cette collection documentaire qui sera accessible à toutes les personnes intéressées dans le monde entier sont très importantes

dans une visée scientifique, mais aussi pédagogique. En effet, préserver la mémoire des victimes du national-socialisme a également une vertu éducative pour les générations futures. Porter le regard vers le passé doit montrer où peuvent mener la discrimination, le racisme et les idéologies radicales. Pour ce faire, les archives ont conçu en complément un programme pédagogique pour les groupes scolaires, lui aussi accessible en ligne. Le projet des Arolsen Archives prend place dans le train de mesures de lutte contre le racisme et l'extrême droite et a pu être développé grâce au soutien de la Déléguée du gouvernement fédéral à la culture et aux médias.



Fig. 17 : Une projection sur la façade de l'ambassade de France à Berlin attire en janvier 2021 l'attention sur le projet de *crowdsourcing* « #everynamecounts ».

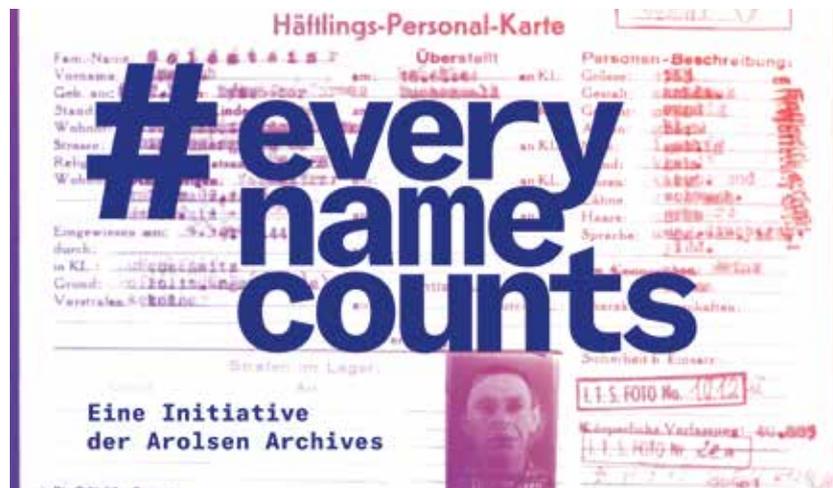


Fig. 18 : « #everynamecounts » : les Arolsen Archives se sont donné pour objectif de recenser numériquement la totalité des documents écrits disponibles ainsi que les noms des victimes et des survivants du régime nazi d'ici à 2025 et de leur édifier ce faisant un mémorial virtuel.

Approches par les bonnes pratiques pour les parties prenantes de la politique et de l'administration

Les projets évoqués ici montrent que le thème de la participation dans le domaine de la culture mémorielle fait l'objet de conceptions, d'interprétations et de pratiques variées. Cela s'explique à la fois par les ancrages locaux spécifiques et par les concepts complexes de participation qui sous-tendent le lancement et la mise en œuvre des projets. L'éventail des modalités participatives de la société civile va de la participation à des débats jusqu'à une prise d'influence directe sur l'objet de culture mémorielle dans l'espace public. Le degré de participation dans une société dépend aussi de la volonté d'y avoir recours au niveau politique et social. Par-delà la diversité des thèmes et des objectifs qu'elles expriment, ces quatorze études de cas permettent de tirer quelques conclusions sur les conditions et la forme concrète des projets de participation. Il est possible d'en déduire des approches de bonnes pratiques pour les parties prenantes de la politique et de l'administration.

Acteurs, parties prenantes, réseaux

Nous l'avons vu, divers membres de la société réclament en Suisse de prendre part au discours mémoriel. Cette étude souhaite, d'une part, rendre compte des voix de vastes pans de la société et des groupes marginalisés en matière de culture mémorielle. D'autre part, leurs revendications de participation offrent aussi de pouvoir formuler des guides d'action destinés aux représentantes de la politique et de l'administration. Dans cette optique, nous distinguons « acteurs » et « parties prenantes ». Font partie des acteurs les personnes et groupes, les associations, les collectifs et les organisations de défense d'intérêts, etc. de la société civile qui exigent une participation proactive à la culture mémorielle en lançant des projets et actions publiques. Par parties prenantes (*stakeholders*), nous entendons les institutions politiques et administratives (administration publique) et leurs décideuses qui doivent traiter (de façon réactive) les demandes de participation émanant des acteurs.

À l'origine d'un projet de participation à la culture mémorielle se trouve souvent la création ou la mobilisation d'associations, d'alliances ou de fondations de la société civile. Leurs membres s'impliquent directement dans le projet en tant qu'acteurs ou s'y investissent pour représenter des intérêts d'autres personnes. De même, les coopérations avec des artistes, des collectifs d'artistes ou encore des organisations non gouvernementales (ONG) sont très courantes. Ces acteurs ne s'engagent pas uniquement pour

satisfaire à des besoins et préoccupations spécifiques des groupes, ils cherchent en règle générale à dialoguer avec les institutions ou le personnel politique et administratif. Leur démarche vise à encourager l'échange de points de vue comme les discussions constructives entre les acteurs et les parties prenantes et à amorcer des processus délibératifs. Ainsi, on a observé que des formes de coopérations entre acteurs et parties prenantes de la politique et de l'administration ont vu le jour dans la plupart des quatorze projets évoqués ici. En vue de lancer un processus de transformation de la culture mémorielle en place, les acteurs commencent par nommer des objectifs et des mesures d'application claires, auxquels les parties prenantes doivent réagir (Monument du mouvement démocratique de Potsdam à l'automne 89 / Histoire d'Erding / #everynamecounts / Monument de la liberté et de l'unité / Mémorial suisse pour les victimes du national-socialisme / Portland's Monuments & Memorials Project / Public Iconographies / ReMapping Memories – mémorial en hommage aux personnes esclavisées / Pavés de la mémoire en Suisse). D'autres projets et actions sont initiés et réalisés de façon autonome par les acteurs (Transformation du Monument de l'UIT / Vo da.). Ces deux démarches peuvent déclencher des processus dynamiques de réévaluation de la culture de la mémoire publique et déboucher sur d'importantes coopérations et constitutions de réseaux avec les parties prenantes.

Bonnes pratiques : acteurs, parties prenantes, réseaux

La participation culturelle requiert le dialogue : l'échange direct d'opinions favorise les coopérations et les réseaux entre initiateurs de projets, ONG, collectifs d'artistes et parties prenantes de la politique et de l'administration. Il est important de formuler des objectifs et des mesures de mise en œuvre claires.

Processus

Les projets qui affichent un taux particulièrement élevé de participation sont ceux dans lesquels la société civile est impliquée non pas ponctuellement, mais pour toute la durée du processus d'élaboration et de réalisation. Il est ici impératif d'avoir des concepts de procédure participative, comme en a développé, par exemple, la Stiftung Friedliche Revolution (fondation Révolution pacifique) pour le Mémorial de l'unité à Leipzig. La procédure échelonnée prévoit plusieurs moments lors desquels la population de Leipzig sera consultée et accompagnée d'experts pour la mise en œuvre. Cette méthode vise à associer le plus grand nombre possible de personnes aux processus de décision – de la conception à la finalisation du monument en passant par le choix du site et par le concours. Cependant, cette approche globale se révèle parfois fastidieuse, parce

que, par exemple, les attentes artistiques à l'égard du monument ou les savoirs experts issus de la recherche et du développement ralentissent certaines étapes et peuvent, en outre, reléguer au second plan les besoins des acteurs et des parties prenantes.

Reposant sur un collectif citoyen, le processus de création du mémorial en hommage aux personnes esclavisées à Lisbonne présente aussi un degré de participation élevé. Sous la houlette des coordinateurs du projet, divers cercles de la communauté ou d'autres groupes de la population ont partagé des idées de financement et d'emplacement, ont débattu du concept et formulé des propositions de réalisation artistique.

Pour leur part, les transformations temporaires de monuments, comme celle du Monument de l'UIT menée par la CFTM, se concentrent sur le temps de l'événement et sur les messages et objectifs que les porteurs de projet ont formulés pour l'intervention. Les contextualisations approfondies, parfois en faisant appel à des savoirs externes, se déroulent consécutivement à l'action.

La passation de commande d'objets mémoriels neufs ou leurs modifications se font, au mieux, à l'issue d'un appel d'offres public ou d'un concours. Ces processus s'appuient de plus en plus souvent sur une procédure de vote en ligne. Il est également possible de lancer un projet en déposant des pétitions, ainsi que le montre le projet de Mémorial suisse. Néanmoins, l'efficacité de cet outil politique est bien inférieure à celle des appels d'offres publics et des concours. Selon l'art. 33 de la Constitution, toute personne a le droit de soumettre des pétitions. Ce droit est donc également accordé, par principe, aux ressortissants étrangers. Les perspectives de succès sont cependant minces, car le même article précise que les autorités ont pour unique obligation de prendre connaissance des pétitions. Certains cantons contraignent toutefois l'administration à y répondre ou à les traiter.

Bonnes pratiques : processus

La promotion et l'élaboration d'approches participatives intégrales offrent des perspectives de participation élevée de la société civile. La fondation de conseils et de forums citoyens, comme d'autres formes de large participation citoyenne bénéficiant d'un appui politique et administratif, est bénéfique, si ces collectifs encouragent le débat public et débouchent sur des procédures de vote équitables. Les applications numériques fournissent un soutien à bas seuil pour la collecte d'idées et les processus de communication.

Pratiques, espace et contexte

L'attention médiatique de ces dernières années s'est principalement tournée vers les actions spectaculaires telles que les déboulonnages de statues. Ce n'est pourtant pas la pratique la plus courante en matière de transformation de la culture mémorielle dans l'espace public. Mais elle peut parfaitement servir de tremplin à de nouvelles formes de dialogue, ainsi que le montre le Portland's Monuments & Memorials Project. Dans cette ville, on s'est servi en 2020 du déboulonnage de plusieurs statues pour lancer un appel en deux étapes. Dans un premier temps, les habitantes de la ville ont été invitées à débattre en ligne des messages problématiques ou pertinents des monuments existants. Dans la phase suivante, on leur a demandé de formuler des idées de transformation ou de création de monuments. Une partie des propositions a été présentée dans une exposition, une autre dans une galerie en ligne.

Certains projets prennent également des mesures spécifiques pour se faire entendre et accroître leur portée. Ainsi, les responsables du Monument 2051 ont lancé leur propre journée de commémoration ou du souvenir. Jusqu'en 2050, les besoins et les droits présumés des générations futures seront rappelés tous les ans en juin, mois de l'inauguration du Monument pour les générations futures.

Dans ce contexte, l'importance des technologies numériques se révèle non seulement dans le lancement du projet, mais aussi dans la pratique de la mémoire culturelle. Les installations multimédias numériques, par exemple, sont un outil courant pour créer des monuments alternatifs ou pour attirer l'attention sur l'opposition à la culture de la mémoire matérielle traditionnelle. Les réseaux sociaux, tout particulièrement, s'avèrent être des espaces de communication efficaces. Le projet Public Iconographies a ainsi utilisé les avantages de l'espace virtuel pour rendre accessible le plan numérique de la ville. Consultable en libre accès, il peut être utilisé de maintes façons. Ce choix augmente sa valeur symbolique d'état des lieux permettant de comprendre les exigences de la population de

Saint-Louis en matière de culture mémorielle. En règle générale, une action de ce type prend appui sur le monument ou le lieu de mémoire même, mais elle s'accompagne souvent de la revendication que l'objet proprement dit soit davantage contextualisé comme lieu de documentation, d'information et d'apprentissage.

Toutefois, le monument n'entretient pas uniquement un lien particulier avec son créateur et avec ses destinataires. L'espace qui l'entoure joue également un rôle décisif. Les Monuments voyageurs en Suisse indiquent que le démontage et la délocalisation de monuments créent inéluctablement de la place à une reconversion de l'espace libéré. Ces emplacements libres, même de façon temporaire, peuvent ouvrir des voies de participation si on appelle conjointement, par exemple, à repenser l'usage et l'aménagement de cet espace.

Les exemples de cas cités révèlent que les projets et actions réussis restent pour la plupart circonscrits à un territoire local. Ce sont les voisinages, les communautés et autres groupements locaux ou régionaux de petite taille qui possèdent, en règle générale, les meilleures chances de transformer ou de réformer la culture de la mémoire publique. Cela est lié au fait que les monuments et autres lieux de mémoire se réfèrent souvent à des personnalités ou à des événements locaux et se sont donc, en tant que tels, gravés dans la conscience historique des gens qui vivent alentour. En outre, il est utile de bien connaître les réalités politiques, sociales et culturelles du lieu pour tisser des réseaux, créer des structures de dialogue formel et informel et, in fine, produire un changement social.

Néanmoins, les monuments commémoratifs et mémoriaux décentralisés à caractère suprarégional existent aussi. Il n'est ainsi guère étonnant que, dans le sillage du mouvement Black Lives Matter, le débat mondial sur certains monuments et sur les cultures commémoratives chargées d'histoire coloniale ait connu un essor soudain. Leur ciment commun, ce sont les problèmes qui continuent à sévir aujourd'hui – racisme, xénophobie et exclusion –, affectant des gens du monde entier et ayant débouché sur des protestations et actions transnationales contre les cultures mémorielles blanches et hétéronormatives. Le projet des pavés de la mémoire commémorant les victimes de la Shoah en est un autre exemple, bien que plus réduit géographiquement. Après les premières poses en Allemagne au début des années 1990, des pavés se trouvent aujourd'hui dans plus de vingt pays européens, ce qui fait de ce projet l'un des plus grands mémoriaux décentralisés au monde. Il doit notamment aussi son succès au fait que les descendants des victimes de l'Holocauste partagent et rendent accessible les histoires de leurs aïeux. Ce projet propose donc aussi une sorte de travail de médiation facilement accessible.

Bonnes pratiques : pratiques, espace et contexte

Les parties prenantes de la politique, de l'administration et de la culture peuvent soutenir les revendications de participation en lançant des actions innovantes et inventives en matière de culture mémorielle dans l'espace public. Si ces actions tiennent compte des problématiques et des débats surrégionaux, elles se concentrent toutefois sur le contexte et les besoins locaux (penser globalement, agir localement).

Représentation et transmission

Comment aménager l'espace public en lieu de mémoire ? En amont de sa pétition, le comité de pilotage du projet Mémorial suisse s'est demandé si le monument devait être librement accessible ou s'il était préférable de l'entourer de barrières. Le contact direct avec l'installation artistique offre une surface vulnérable aux graffitis et aux symboles extrémistes ou péjoratifs. Toutefois, en restreignant l'accès ou en faisant appel à un service de gardiennage, on limite fortement la participation dans cet espace.

Les monuments et autres manifestations de la culture de la mémoire matérielle ont non seulement une fonction informative ou éducative, mais ils possèdent aussi des composantes esthétiques et sensorielles. La puissance créatrice d'une œuvre s'exprime plus particulièrement dans des formes de représentation plus complexes qu'un simple monument dédié à une personne. Les empreintes de pied de témoins prises dans le Monument du mouvement démocratique de Potsdam, par exemple, symbolisent autant les personnes que les rassemblements auxquels elles ont pris part.

De son côté, le Mémorial suisse n'est pas conçu comme un monument monolithique, mais doit créer tout un « cosmos mémoriel » : il veut être à la fois un lieu analogique de transmission et un lieu virtuel de pédagogie et d'interconnexion. En conséquence, la participation peut non seulement intervenir au stade de la création et de la réalisation de l'objet proprement dit, mais elle s'avère également être une ressource durable pour concevoir de futures activités d'éducation et d'information.

Bonnes pratiques : représentation et transmission

La participation ne se restreint pas à la création ou à la transformation d'objets de culture mémorielle, mais englobe aussi des possibilités de participation de la société civile dans l'élaboration d'activités d'information, de formation et de transmission. Les parties prenantes peuvent ici fournir un soutien conceptuel, opérationnel et financier.

Cartographie des pratiques de participation

Afin de proposer un classement plus systématique et plus spécifique des bonnes pratiques décrites dans le chapitre précédent et d'en faire mieux ressortir les options d'action, nous avons dressé une liste récapitulative des pratiques les plus importantes dans le tableau ci-dessous en les reliant aux différents acteurs/parties prenantes (voir la définition « acteurs/parties prenantes » ci-dessus p. 31).

Pour les parties prenantes de la politique et de l'administration, nous distinguons entre pratiques « réactives » et « proactives », c'est-à-dire entre celles qui réagissent aux revendications de participation des citoyens et celles qui peuvent être proposées de façon proactive comme mesures.

Pratiques	Qui a pris l'initiative (dans les projets)?	réactif/proactif
Développer des actions innovantes et inventives autour des monuments	<u>Parties prenantes</u> Monument 2051 de la Maison des générations de Berne (projet 1) Pavés de la mémoire en Suisse (projet 2) Monument du mouvement démocratique de Potsdam à l'été 1989 (projet 4) Monument de la liberté et de l'unité (projet 5) Portland's Monuments & Memorials Project (projet 6) ReMapping Memories (projet 7)	réactif/proactif
Offrir des possibilités de soutien conceptuel, opérationnel et financier pour des activités d'information, de formation et de transmission	<u>Parties prenantes</u> Pavés de la mémoire en Suisse (projet 2) Mémorial suisse pour les victimes du national-socialisme (projet 3) Monument du mouvement démocratique de Potsdam à l'été 1989 (projet 4) Monument de la liberté et de l'unité (projet 5) ReMapping Memories (projet 7) Collectif pour la mémoire (projet 8)	réactif/proactif
Mettre sur pied des commissions de coordination interdépartementales et transdisciplinaires ³⁵	<u>Parties prenantes (par ex. via le Conseil communal)</u> Mémorial suisse pour les victimes du national-socialisme (projet 3) Monument du mouvement démocratique de Potsdam à l'été 1989 (projet 4) Monument de la liberté et de l'unité (projet 5) ReMapping Memories (projet 7)	proactif
Utiliser des appels d'offres de marchés publics et des procédures de vote numériques / Utiliser des réseaux sociaux pour étendre la portée de projets participatifs / Mettre en œuvre des projets participatifs dans l'espace virtuel (p. ex. de monuments alternatifs)	<u>Parties prenantes</u> Monument 2051 de la Maison des générations de Berne (projet 1) Portland's Monuments & Memorials Project (projet 6) ReMapping Memories (projet 7) Histoire d'Erding (projet 12) Public Iconographies (projet 13) #everynamecounts – Digital Archives (projet 14)	proactif

³⁵ La commission de coordination intégrative « culture mémorielle » de Zurich, dirigée par l'équipe de la maire de la ville, en est un exemple. Ses membres sont des représentants des archives municipales et du monde culturel, du Service de l'égalité des chances, du Bureau d'encouragement à l'intégration, du Musée Rietberg, du Nonam, de la Conservation des monuments, des archives sur l'histoire de l'urbanisme, de la SA Kunst im öffentlichen Raum, du Service des biens immobiliers de Zurich et de l'Office scolaire.

Créer des concepts de procédure, leur donner une dimension intégrale / Inclure des acteurs dans la totalité du processus participatif (conception du projet, choix du site, appel d'offres / concours, réalisation, médiation)	<u>Parties prenantes</u> Monument 2051 de la Maison des générations de Berne (projet 1) Monument du mouvement démocratique de Potsdam à l'été 1989 (projet 4) Monument de la liberté et de l'unité (projet 5) Portland's Monuments & Memorials Project (projet 6) ReMapping Memories (projet 7)	proactif
Créer des conseils citoyens, des forums, des plateformes de discussion publique avec une large participation citoyenne, nouer des coopérations interdisciplinaires et former des réseaux, encourager le partage d'opinions	<u>Acteurs / Parties prenantes</u> Monument du mouvement démocratique de Potsdam à l'été 1989 (projet 4) Monument de la liberté et de l'unité (projet 5) Portland's Monuments & Memorials Project (projet 6) ReMapping Memories (projet 7) Vo da. (projet 11) Public Iconographies (projet 13)	réactif/proactif
Déposer des pétitions	<u>Acteurs</u> Mémorial suisse pour les victimes du national-socialisme (projet 3) Collectif pour la mémoire (projet 8)	
Réaliser des actions autonomes autour des monuments	<u>Acteurs</u> Monuments voyageurs (« Transit 1999 ») (projet 9) Transformation du Monument de l'UIT (projet 10) Vo da. (projet 11)	

Interviews sur les attentes en matière de participation

Afin d'identifier les attentes des acteurs de la société civile et des parties prenantes en matière de participation à la transformation ou à la création de la culture de la mémoire matérielle en Suisse, nous avons interviewé les responsables de sept projets (voir p. 15 et ss.). Les représentants d'association et les personnes suivantes nous ont donné des renseignements sur les projets qu'ils prévoyaient, sur leurs activités en cours ou sur les expériences vécues dans des projets antérieurs: Michael Fässler (collaborateur du projet « Monument 2051 »), Marta Lança (coordinatrice du projet « ReMapping Memories Lisboa-Hamburg »)³⁶, Gregor Spuhler (membre du groupe de pilotage « Mémorial suisse pour les victimes du national-socialisme »), Jakob Tanner (historien et membre du comité directeur de l'association « Stolpersteine Schweiz »), Jan Morgenthaler (directeur du projet artistique « Transit 1999 »), Sabine Künzler (activiste, membre du mouvement Commission fédérale ta mère et participante de l'action autour du « Monument de l'UIT » à Berne le 13 juin 2020) ainsi que Dembah Fofanah (cofondateur du collectif « Vo da. »).

Les attentes de participation que les personnes interviewées formulent à l'égard des parties prenantes ont ensuite fait l'objet d'une analyse interprétative reposant sur les connaissances acquises dans les entretiens. Les évaluations des enregistrements audio ont été décisives à cet égard. Nous avons retenu les propos qui mettaient particulièrement en relief les desseins du travail de mémoire de divers groupes de la société civile, mais aussi ceux sur les expériences partagées dans l'interaction avec les parties prenantes ou encore ceux qui permettaient de tirer des conclusions sur les conditions-cadres politiques. Pour l'analyse, les citations ont été attribuées à des catégories identifiables faisant office de repères, qui ont été à leur tour affinées à l'aide d'une codification axiale³⁷. Le guide d'entretien et une sélection de transcriptions se trouvent en annexe de la présente étude (consultable en ligne).

Attentes de participation

Dans le cadre de ses projets, l'association « Stolpersteine Schweiz » représente elle-même une partie prenante qui entend défier les autorités d'interprétation de l'histoire par le biais de la participation culturelle. L'association est

convaincue qu'une prise de conscience des atrocités du régime national-socialiste, de la complicité de la Suisse et des destins concrets des victimes peut briser le récit historique dominant. Elle a également des attentes vis-à-vis de la coopération mémorielle qui inclut l'organisation conjointe du projet et des cérémonies solennelles. Les initiateurs tentent donc de cibler leur communication et de mobiliser spécifiquement les parties prenantes qui s'impliquent dans le projet en raison de liens personnels ou de leur volonté de s'engager dans le projet. Jakob Tanner, membre du comité directeur de l'association « Stolpersteine Schweiz », explique que son association a également l'intention d'accompagner des actions autonomes en rapport avec la pose de pavés: « Nous essayons d'encourager d'autres initiatives locales ou régionales et de les soutenir ». En ce sens, les intérêts de l'association ne se limitent pas aux expériences de marginalisation de ses membres, mais sont plus généralement l'expression d'un engagement personnel en faveur du progrès en matière de culture mémorielle. L'association mise sur un type de représentation mémorielle des victimes et de leurs descendants facilement accessible et à fort impact médiatique.

À l'inverse, le comité de pilotage du « Mémorial suisse » a transféré au Parlement la responsabilité de la réalisation et de la communication autour du projet. Le mémorial de Berne est conçu comme un lieu public central de transmission historique et de mise en réseau. Il deviendra un lieu de mémoire des victimes du régime national-socialiste et commémorera l'ensemble des Suissesses qui se sont engagées en faveur des expulsés et se sont opposées au fascisme hitlérien. Les initiateurs doivent à cet effet localiser les groupes de personnes concernés. Il faut clarifier qui doit être associé au mémorial et dans quelle mesure le monument doit se concentrer sur les victimes suisses. Le lieu de mémoire public et accessible à tous inclura une sculpture. Dès le lancement de la planification du projet s'est posée la question de l'interaction entre la société civile et l'objet d'art ou le mémorial dans son ensemble, de même que, nous l'avons mentionné, celle de la possibilité de l'approcher directement sans mesures de sécurité. Ainsi que Gregor Spuhler a été forcé de le constater, le mémorial a suscité des réserves, voire un certain rejet au sein de la société civile. « Je ne pense pas que cette cause puisse remporter la majorité lors d'une votation. J'ai quelques doutes à ce sujet. » Le processus politique s'accompagnera assurément de débats publics. On pourrait parfaitement imaginer que quelques personnes du comité de pilotage rejoignent la commission de surveillance. Selon certains membres du projet, il serait aussi pensable que la société civile y prenne directement part,

36 Ce projet est certes mené hors de Suisse, mais il se prêtait bien à un entretien en raison de son degré de participation élevé. L'entretien s'est déroulé sous forme de questionnaire écrit.

37 Mey/Mruck (2009) : p.129.

mais il reste à déterminer sous quelle forme. Il est prévu d'organiser un concours d'idées pour la conception artistique de la sculpture. À Lisbonne également, les porteurs du projet de « Mémorial en hommage aux personnes esclavisées » prévoient d'édifier un site muséal à la suite de l'installation artistique. Dans ce projet à participation relativement élevée de la société civile, la coordinatrice, Marta Lança, souhaite que le dialogue intense se poursuive : « J'espère que la participation citoyenne perdurera après la construction du mémorial. »

Le collectif « Vo da. » adopte une approche qui se différencie des trois projets précédemment cités de l'association « Stolpersteine », du groupe de planification du « Mémorial suisse » ou du « Mémorial en hommage aux personnes esclavisées ». Il intègre en effet à son travail ses propres expériences de l'exclusion et de la marginalisation. Le groupe s'efforce depuis le printemps 2020 de faire disparaître les noms d'immeubles et une peinture murale à connotation raciste dans le quartier du Niederdorf à Zurich. Les arguments élaborés par l'association ont été transmis à plusieurs reprises à l'administration municipale. De manière générale, le collectif essaie de fournir des pistes de réflexion pour sortir du schéma de pensée raciste et discriminatoire qui est profondément ancré dans la société. Il mise sur des médias numériques pour diffuser ses messages dans des articles en ligne et sur les réseaux sociaux : « Notre engagement, que ce soit avec notre magazine en ligne ou d'autres initiatives, doit venir de la communauté et s'adresser à la communauté. En font partie toutes les personnes qui veulent en faire partie », déclare Dembah Fofanah. « Vo da. » a donné naissance à une communauté inclusive qui réfléchit concrètement aux préoccupations de ses membres et s'établit progressivement comme groupe d'action.

Cela fait plus de vingt ans que, en délocalisant des monuments, l'intervention artistique « Transit 1999 » a lancé la question du retour, ou non, sur leur site d'origine des quatre principaux monuments déplacés. La scène artistique et culturelle réagissait à la forte présence de statues de la fin du XIX^e siècle à Zurich et voulait réclamer des espaces publics pour ses propres œuvres. L'action artistique voulait faire réfléchir à la question de la permanence et de la mémoire et thématiser les éventuelles transformations dans l'espace public. Ainsi que son initiateur, Jan Morgenthaler, l'explique, le projet portait « une revendication ancienne : l'art doit se légitimer ». En 1999, le collectif a diffusé dans les médias l'idée que les monuments de Zwingli, Waldmann, Escher et Pestalozzi étaient emblématiques de la stagnation culturelle, et ce à deux niveaux : ils incarnaient à la fois une culture autoritaire de la mémoire et une création artistique archaïque. Mais ceux qui, en 1999, se sont arrêtés au simple voyage des monuments sont passés largement à côté de cette double

critique. Il a donc été possible de contempler la forme artistique indépendamment des corrélations établies par le collectif. Quand on compare cette action avec les débats autour des monuments menés aujourd'hui, il est frappant de constater que « Transit 1999 » n'a pas soulevé de discussion publique sur la contextualisation historique des personnes trônant sur leur piédestal. Du point de vue de leur dimension de culture mémorielle, les quatre monuments délocalisés ont été principalement considérés comme des signes de l'époque de leurs créateurs.

Les initiateurs du « Monument 2051 » se sont lancés en défi de taille : réinterroger la notion traditionnelle de monument et la repenser avec la société civile. Au fil de l'élaboration du projet, ils ont été contraints de constater combien il était difficile d'entrer en contact avec la population. Ils ont donc publié un communiqué de presse, distribué des dépliants à Berne et mobilisé largement les réseaux sociaux pour attirer l'attention sur leur action. Malgré un concours doté de prix et la perspective de pouvoir exposer publiquement ses propres œuvres, la participation, escomptée forte, s'est avérée bien plus réduite que prévu. Michael Fässler suppose que le terme « monument » a fait figure d'épouvantail pour beaucoup de personnes et qu'il a fait obstacle à leur participation. « Grâce à certains retours, nous avons appris que le message n'était pas aisé à comprendre et que sa contextualisation soulevait des difficultés. Qu'attendions-nous exactement des gens ? La notion de monument était déjà très controversée depuis le début. » Michael Fässler est convaincu qu'on aurait pu susciter un plus grand intérêt en ciblant mieux les explications et en cherchant à discuter directement avec les gens. « J'aurais volontiers cherché à m'adresser directement au public et essayé, par exemple, de générer des idées pendant une manifestation. » Une question difficile s'est posée : déterminer dans quelle mesure les idées préconçues des participants de même que la planification du projet, incluant le choix final du projet de monument, ont mis un frein aux objectifs de « Monument 2051 ». « C'est bien là le hic : d'un côté on dit au public que toutes les idées, même les plus abstraites, sont les bienvenues et que la conception est entièrement libre, qu'on peut faire ce qu'on veut. De l'autre, on a certaines représentations. Je vois là le défi majeur des projets participatifs : se montrer ouvert aux propositions qui sont faites. »

Expériences liées au projet en ce qui concerne les conditions politiques et juridiques

Le projet « Stolpersteine Schweiz » montre que les initiatives de culture mémorielle qui s'inscrivent en Suisse d'une manière ou d'une autre dans l'air du temps de la politique locale bénéficient d'un soutien politique et administratif efficace. Dès lors que l'administration considère

qu'il s'agit d'une préoccupation pertinente, elle épargne aux initiateurs de projets les longues procédures de permis de construire et ouvre la voie aux circuits courts. « On nous a toujours proposé une «procédure accélérée» (*fast-track*) », souligne Jakob Tanner. Ces procédures accélérées ont massivement contribué à ce que le projet des pavés de la mémoire bénéficie d'un grand écho médiatique et public, ce qui a également accru l'envie de la population de participer dans la mesure du possible au projet.

L'accueil politique favorable a aussi ouvert la voie d'une mise en œuvre rapide du projet de « Mémorial suisse ». La motion adoptée à l'unanimité à Berne a toutefois soulevé la question de savoir dans quelle mesure la commémoration de l'Holocauste était désormais si bien établie culturellement ou si inattaquable que les responsables politiques ne pouvaient plus se permettre de formuler des objections. Le désenchantement a vite succédé à la joie qui a suivi la décision. Ni la question de la compétence des départements ni la coresponsabilité n'ont pu faire l'unanimité. Le flou concernant le cofinancement du projet et ses bases légales ont constitué un obstacle à la poursuite du processus d'élaboration. Le comité de pilotage n'a actuellement aucune autre possibilité de planification. Il n'existe apparemment pas d'obstacles politiques et juridiques pour le moment. Le département compétent cherche actuellement à clarifier les aspects juridiques. Les juristes et les experts de l'Administration fédérale chargés de cette question estiment très probablement que le mémorial devrait prendre place dans le cadre du mandat éducatif et culturel et qu'il n'est donc pas nécessaire de promulguer une nouvelle loi, telle qu'une loi sur le Mémorial de la Shoah ou du nazisme.

Les expériences de Jan Morgenthaler avec son projet « Transit 1999 » ont montré que les procédures administratives et bureaucratiques peuvent freiner les réalisations de projets, tout particulièrement artistiques, lorsqu'ils ne bénéficient pas d'un soutien solide des pouvoirs publics. L'artiste résume ses observations comme suit : « Quand la Ville se présente comme une institution, un appareil bureaucratique ou une machine, les réalisations de projets sont souvent rendues impossibles. » Le groupe d'action du « Monument 2051 » n'a rencontré à ce jour aucun obstacle juridique ou bureaucratique dans son projet de sculpture des générations. Mais, comme l'explique Michael Fässler, les responsables du projet ont craint au cours de la planification que le Service de la conservation des monuments ne puisse éventuellement intervenir pour limiter, voire annuler la création ou le choix du site de la sculpture. « Personnellement, j'ai fait plusieurs fois l'expérience dans le cadre d'activités culturelles antérieures que la Conservation des monuments tendait à empêcher la réalisation d'idées novatrices. »

Le soutien de membres de la classe politique et les financements privés semblent donc être la clé du succès, ainsi qu'en attestent les expériences de Jan Morgenthaler.

On retrouve des mécanismes identiques de la bureaucratie suisse dans un projet actuel prenant place dans le champ de l'activisme politique. L'engagement du collectif « Vo da. » rencontre peu d'appuis. Les milieux progressistes de la société accueillent certes très favorablement son travail. Toutefois, le collectif rencontre des difficultés à mettre en pratique ses revendications. Ainsi, Dembah Fofanah évoque sa difficulté à se faire entendre des responsables politiques avec son projet de supprimer les noms de bâtiments à connotation raciste dans le quartier zurichois du Niederdorf. « Trois tentatives ont été nécessaires avant que notre requête soit étudiée. »

Pour attirer une plus grande attention sur sa préoccupation politique, la CFTM a décidé de mener une action haute en couleur. Si les transformations spontanées de monuments comme celle du 13 juin 2020 à Berne profitent d'un moment propice, leurs responsables se meuvent sur un terrain juridique flou. Mais les autorités semblent faire preuve d'une certaine tolérance à l'égard de ces actions dès lors que le contexte est déclaré légitime. Comme l'illustre l'exemple de la CFTM, s'engager pour des actions politiques ne va pas de soi en Suisse. « Le temps et l'argent sont un obstacle », remarque Sabine Künzler, membre de la CFTM. « Par argent, j'entends ici le luxe de pouvoir faire quelque chose d'onéreux sans que cela soit forcément lucratif. »

Dix recommandations pour la réalisation de projets participatifs en Suisse

Quelles consignes d'actions concrètes s'avèrent pertinentes en matière de participation de la société civile? Il est difficile de formuler des recommandations générales, car les caractéristiques locales et régionales nécessitent des solutions différentes. De même, les intérêts des voisinages, communautés, quartiers, villes ou régions divergent parfois fortement. Les recommandations qui suivent se basent sur l'analyse des projets et des entretiens menés dans le cadre de cette étude. Elles se veulent des suggestions de conception et d'action et s'adressent en premier lieu aux personnes de la société civile qui veulent rompre avec le récit officiel dans le domaine de la culture mémorielle et par conséquent changer « par le bas » ses formes de représentation dans l'espace public. Les recommandations fournissent aux professionnelles et aux décideurs politiques et administratifs une orientation sur la manière de lancer des projets participatifs.

1. Créer des communautés

À l'origine de projets de participation à la culture mémorielle se trouve souvent la création d'associations, d'alliances ou de fondations de la société civile ou l'utilisation de celles qui existent déjà. Ces communautés ont, d'une part, un effet positif sur l'auto-efficacité de personnes exclues jusque-là de la participation culturelle. D'autre part, se présenter en tant que communauté augmente la portée publique. Il est notamment possible d'activer rapidement via internet des « communautés d'intérêts » pour des objectifs culturels concrets, ainsi qu'en atteste le collectif zurichois « Vo da. » (projet 11).

2. Nouer des coopérations et créer des réseaux

Avoir de multiples relations avec des représentantes de la politique, de l'administration, de la culture et de la recherche ouvre la voie à une mobilisation large de la société civile. Les coopérations des activistes avec des artistes ou collectifs d'artistes ou encore avec des organisations non gouvernementales sont également répandues. Dans le meilleur des cas, des coopérations entre acteurs de la société civile et parties prenantes de la politique et de l'administration se nouent au cours du projet participatif. C'est ce qu'illustre « ReMapping Memories » (projet 7) dans les villes portuaires de Lisbonne et Hambourg ou le projet de « Mémorial suisse » à Berne (projet 3).

3. Utiliser les technologies numériques

La plupart des projets participatifs récents se servent des technologies numériques, que ce soit pour collecter des idées, dialoguer, générer un *output* ou communiquer. Les canaux des réseaux sociaux s'avèrent ici efficaces comme outils de mobilisation de la société civile, comme le montre, par exemple, le « Portland's Monuments & Memorials Project » (projet 6). Idéalement, la communication sur les réseaux sociaux est complétée par des réunions visant à promouvoir le dialogue et un contact personnel direct. Les technologies numériques peuvent devenir elles-mêmes une pratique de culture mémorielle: les installations multimédias numériques, par exemple, sont des outils usuels pour créer des monuments alternatifs ou pour attirer l'attention sur la résistance à la culture de la mémoire matérielle traditionnellement pratiquée. La carte urbaine du projet « Public Iconographies », qui visualise les relations entre population et monuments historiques, en est une illustration inventive (projet 13).

4. Penser globalement, agir localement

Les revendications de création ou de modification de formes de représentation de la culture mémorielle parviennent à convaincre lorsqu'elles s'appuient sur des événements historiques de portée suprarégionale ou qu'elles sont concrètement liées à des problèmes contemporains (penser globalement). Les projets qui se réfèrent à des débats médiatiques et politiques d'actualité accroissent leurs chances de trouver un soutien politique et administratif. C'est ce que révèle le projet de « Stolpersteine » (projet 2) ou celui de « Mémorial suisse » (projet 3). Pour leur mise en œuvre, en revanche, les actions et projets couronnés de succès se sont la plupart du temps limités à l'espace local (agir localement). Les quartiers, communes et autres associations de petite taille ont les plus grandes chances d'atteindre leurs objectifs.

5. Organiser des concours, des votes et des forums citoyens

Il est recommandé aux pouvoirs publics et autres mandants de lancer des appels d'offres publics ou d'organiser des concours d'idées pour les projets. Toutes les citoyennes devraient pouvoir prendre part aux processus de décision, par exemple via une procédure de vote

électronique. Les conseils citoyens représentatifs ou de vastes forums citoyens peuvent constituer une autre piste, expérimentée notamment dans le cadre du « Monument de la liberté et de l'unité » à Leipzig (projet 5). Il est utile d'utiliser les réseaux sociaux pour augmenter les possibilités de participation, en les complétant par des réunions visant à promouvoir le dialogue sur place et dans l'espace virtuel.

6. Permettre une participation intégrale

Les procédures entièrement participatives impliquent les membres de la société civile dans l'intégralité des phases de conception et de réalisation du projet : des premières ébauches à la finalisation, en passant par les appels d'offres ou concours et le choix du site. Le projet leipzigois de « Monument de la liberté et de l'unité » (projet 5) a ainsi prévu plusieurs moments pour la participation. Cette approche promet une participation plus élevée que les votes en ligne uniques ou les consultations citoyennes. Mais elle peut aussi engendrer des processus fastidieux, au cours desquels il faut négocier, par exemple, l'aspect final du monument et les exigences artistiques auxquelles il doit répondre.

7. Penser au-delà de l'objet individuel

Les chances de succès des acteurs de la société civile s'accroissent quand ils définissent très tôt des objectifs et des mesures claires. Cette voie est garante de compréhension, fournit une base argumentée aux revendications et facilite une réaction adéquate de la part de l'administration et de la politique. Dans le meilleur des cas, les objectifs et les mesures vont au-delà de la création ou de la transformation d'objets spécifiques comme les statues ou le changement de nom de bâtiments et tiennent compte de la transmission à long terme des événements historiques. On pense ici à la fondation d'un musée, par exemple, comme pour le mémorial suisse (projet 3) ou le Mémorial en hommage aux personnes esclavisées à Lisbonne (projet 7). Une autre possibilité est de procéder à un examen de l'histoire locale au prisme de la culture mémorielle, ainsi que le prévoit le projet (8) autour de la statue de David de Pury à Neuchâtel.

8. Mener des actions temporaires autour des monuments

Transformer temporairement les monuments ou les déplacer provisoirement peut être un moyen adéquat pour susciter un intérêt pour les récits problématiques et leurs formes de représentation matérielle. Ces démarches peuvent susciter des réflexions et, quand elles sont bien

documentées, également avoir des effets à long terme (Commission fédérale mère CFTM, projet 10). Toutefois, les actions médiatiques renferment également des risques : dans « Transit 1999 » (projet 9), par exemple, l'attention publique s'est concentrée sur la forme artistique, laissant dans l'ombre les corrélations plus complexes et les problématiques transversales.

9. Obtenir des procédures à « voies rapides »

Les initiatives qui s'inscrivent dans l'air du temps peuvent bénéficier en Suisse d'un soutien ciblé des pouvoirs publics (« Stolpersteine », projet 2). Si ces intérêts sont aussi défendus au sein des autorités compétentes, les chances de pouvoir inscrire rapidement son projet à l'agenda politique et donc de raccourcir les voies hiérarchiques (procédure accélérée ou *fast track*) augmentent. Il est cependant important de laisser une place aux controverses. Nous recommandons aux pouvoirs publics de mettre en place des commissions de coordination interdépartementales pour traiter de manière ciblée les demandes ayant trait à la culture mémorielle.

10. Connaître et utiliser le cadre politique et juridique

La culture et la protection des monuments relèvent, en principe, de la compétence des cantons. Les projets locaux ont donc un avantage sur les projets nationaux. C'est ainsi que des questions non résolues de compétence et de base légale ont freiné le projet de « Mémorial suisse » (projet 3), malgré le soutien politique important dont il bénéficiait. Au demeurant, la Confédération peut, en tenant compte de la diversité culturelle et linguistique, s'impliquer dans des projets qui encouragent la participation de la population.

Les acteurs de la société civile peuvent déposer des pétitions auprès des autorités aux niveaux communal, cantonal ou fédéral en vue de lancer des projets. Leur efficacité est toutefois limitée, parce que les pouvoirs publics sont uniquement obligés d'en prendre connaissance. Les transformations temporaires – telles que celle opérée sur le « Monument de l'UIT » par des militantes qui ont ensuite créé la Commission fédérale mère (projet 10) – comportent également des risques. Au mieux, les autorités envisagent ce type d'action comme un « simple usage commun » d'un bien public pour lequel aucune autorisation n'est nécessaire. Les utilisations de biens publics qui ne sont plus conformes à leur destination ou à l'usage commun requièrent en revanche une autorisation. Cela serait par exemple déjà le cas pour l'installation d'un stand d'information sur une place publique.

Bibliographie

Altorfer, Heinz (2019): Aufbrüche. Zum Teilhabe-Diskurs in der Schweiz, in: Nationaler Kulturdialog (Hg.): Kulturelle Teilhabe. Ein Handbuch, Zürich/Genf, pp. 41–51.

Centre national d'information sur le patrimoine culturel NIKE (2021): La participation au patrimoine culturel – un guide, <https://www.nike-kulturerbe.ch/fr/publications/>, consulté le 03.06.2022.

Cornelissen, Christoph: Erinnerungskulturen, Version 2.0, in: Docupedia-Zeitgeschichte, 22.10.2012, <http://dx.doi.org/10.14765/zsf.dok.2.265.v2>, consulté le 03.06.2022.

Dialogue culturel national (2019): Participation culturelle. Un manuel, Zurich/Genève.

Dialogue culturel national (2021): Promouvoir la participation culturelle. Un guide pour les services de promotion, Berne, <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/68163.pdf>, consulté le 17.05.2022.

Doelker, Christian (2016): Kulturtechniken und Medien, in: Behrens, Peter et Thomas Rathgeb (dir.): Medienpädagogischer Forschungsverbund Südwest (mpfs). Kulturtechniken und Medien, Stuttgart, pp. 1-6.

Erll, Astrid et Ansgar Nünning (2018): Cultural Memory Studies. An International and Interdisciplinary Handbook, Berlin/New York.

Erll, Astrid (2017): Kollektives Gedächtnis und Erinnerungskulturen. Eine Einführung, Stuttgart.

European Union (2018): Participatory governance of cultural heritage: Report of the OMC (Open Method of Coordination) working group of member states' experts, <https://op.europa.eu/de/publication-detail/-/publication/b8837a15-437c-11e8-a9f4-01aa75ed71a1>, consulté le 03.06.2022.

François, Étienne et Hagen Schulze (2000): Einleitung, in: François, Étienne et Hagen Schulze (dir.): Deutsche Erinnerungsorte I, Munich, pp. 9-24.

Kreis, Georg (2008): Zeitzeichen für die Ewigkeit. 300 Jahre Schweizerische Denkmaltopografie, Zurich.

Kreis, Georg (2010): Schweizer Erinnerungsorte. Aus dem Speicher der Swissness, Zurich.

Kuckartz, Udo (2018): Qualitative Inhaltsanalyse. Methoden, Praxis, Computerunterstützung, Weinheim.

Lapaire, Claude: «Monuments», in: Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), 15.04.2010, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/024482/2010-04-15/>, consulté le 03.06.2022.

Majerus, Benoît et al. (2009): Dépenser le cadre national des «lieux de mémoire»: innovations méthodologiques, approches comparatives, lectures transnationales = Nationale Erinnerungsorte hinterfragt: methodologische Innovationen, vergleichende Annäherungen, transnationale Lektüren, Bruxelles/Berne.

Menkovic, Biljana (1998): Politische Gedenkkultur. Denkmäler: Die Visualisierung politischer Macht im öffentlichen Raum, Vienne.

Mey, Günter et Katja Mruck (2009): Methodologie und Methodik der Grounded Theory, in: Kempf, Wilhelm et Markus Kiefer (dir.): Forschungsmethoden der Psychologie. Zwischen naturwissenschaftlichem Experiment und sozialwissenschaftlicher Hermeneutik III: Natur und Kultur, Berlin, pp. 100-153.

Morgenthaler, Jan et Eva Schumacher (1999): Ein flüchtiger Sommer in Zürich. Die reisenden Denkmäler, Zurich.

Moroni, Isabelle (2019): Renforcer la participation culturelle. Un nouveau défi démocratique, in: Dialogue culturel national (dir.): Participation culturelle. Un manuel, Zurich/Genève, pp. 33-41.

Nora, Pierre (2005): Erinnerungsorte Frankreichs, Munich.

Office fédéral de la culture: Documents, Message culture 2021-2024, <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/themes/le-message-culture/documents.html>

Samida, Stefanie, Manfred Eggert et Hans Peter Hahn (2014): Einleitung. Materielle Kultur in den Kultur- und Sozialwissenschaften, in: Samida, Stefanie, Manfred Eggert et Hans Peter Hahn (dir.): Handbuch Materielle Kultur. Bedeutungen, Konzepte, Disziplinen, Stuttgart, pp. 1-13.

Samida, Stefanie, Manfred Eggert et Hans Peter Hahn (2014): Denkmal, in: Samida, Stefanie, Manfred Eggert et Hans Peter Hahn (dir.): Handbuch Materielle Kultur. Bedeutungen, Konzepte, Disziplinen, Stuttgart, pp. 189-193.

Sandl, Marcus (2005): Historizität der Erinnerung/Reflexivität des Historischen. Die Herausforderung der Geschichtswissenschaft durch die kulturwissenschaftliche Gedächtnisforschung, in: Oesterle, Günter (dir.): Erinnerung, Gedächtnis, Wissen. Studien zur kulturwissenschaftlichen Gedächtnisforschung, Göttingen, pp. 89-121.

Schlaefli, Samuel: Das kollektive Gedächtnis – ein Mythos?, <https://www.unibas.ch/de/Aktuell/Uni-Nova/Uni-Nova-137/Uni-Nova-137-Das-kollektive-Gedaechtnis-ein-Mythos.html>, consulté le 03.06.2022.

Schmid, Harald (2009): Geschichtspolitik und kollektives Gedächtnis. Erinnerungskulturen in Theorie und Praxis, Göttingen.

Siebeck, Cornelia (2010): Denkmale und Gedenkstätten, in: Gudehus, Christian, Ariane Eichenberg et Harald Welzer (dir.): Gedächtnis und Erinnerung. Ein interdisziplinäres Handbuch, Stuttgart/Weimar, pp. 177-183.

Siegert, Bernhard (2011): Kulturtechnik, in: Maye, Harun et Leander Scholz (dir.): Einführung in die Kulturwissenschaft, Munich, pp. 95-118.

Zobl, Elke (2018): Perspektivenwechsel gefragt: Hin zu einer selbstreflexiven und kritischen kulturellen Teilhabe, in: p|art|icipate. Kultur aktiv gestalten. eJournal des Programmbereichs Contemporary Arts & Cultural Production, Salzburg, <https://www.p-art-icipate.net/perspektivenwechsel-gefragt-hin-zu-einer-selbstreflexiven-und-kritischen-kulturellen-teilhabe/?pdf=7497>, consulté le 03.06.2022.

Annexe externe sur les exemples de cas et les entretiens guidés

L'annexe est consultable en ligne dans un document séparé. Elle décrit la structure des projets et donne des références supplémentaires pour chacun d'entre eux. Elle comprend également le schéma, les axes principaux et les questions directrices des entretiens guidés ainsi que des extraits transcrits et codés de ces interviews.

Vers l'annexe (en allemand)

<https://doi.org/10.5281/zenodo.6557880>



Crédits iconographiques

Fig. 1: Monument 2051 de la Maison des générations de Berne, © Rob Lewis 2021

Fig. 2: Monument 2051 de la Maison des générations de Berne, © Rob Lewis 2021

Fig. 3: Pavés de la mémoire en Suisse, CC-BY-4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=97561083>

Fig. 4: Mémorial suisse pour les victimes du national-socialisme, © Keystone/Peter Schilling

Fig. 5: Monument du mouvement démocratique de Potsdam, © Meininger/Urban 2021

Fig. 6: Monument de la liberté et de l'unité, https://freiheitsdenkmal-leipzig.de/wp-content/uploads/2021/02/Stiftung-FriedlRev-Din-lang_jda_cs11_highres_Einzelseiten.pdf, p. 6

Fig. 7: Portland's Monuments & Memorials Project, © Omnivore Inc. 2020, Alice Chung, Julie Cho, Karen Hsu

Fig. 8: ReMapping Memories – Mémorial en hommage aux personnes esclavisées, <https://re-mapping.eu/de>

Fig. 9: ReMapping Memories – Mémorial en hommage aux personnes esclavisées, <https://re-mapping.eu/de>

Fig. 10: Collectif pour la mémoire – transformation de la statue de David de Pury, © Christina Graf 2021

Fig. 11: Monuments voyageurs (« Transit 1999 »), © Keystone/Michele Limina

Fig. 12: Transformation du Monument de l'UIT, © CFTM 2020, zvg

Fig. 13: Vo da. © Collectif Vo da. 2022

Fig. 14: Vo da. © Collectif Vo da. 2022

Fig. 15: Histoire d'Erding, <https://www.erding-geschichte.de/>

Fig. 16: Public Iconographies, © Monument Lab 2020

Fig. 17: #everynamecounts – Digital Archives, © Arolsen Archives 2022

Fig. 18: #everynamecounts – Digital Archives, © Arolsen Archives 2022



Courtes biographies des auteur·e·s

Anne Schillig a étudié l'histoire et l'ethnologie à Potsdam et Lucerne et a soutenu sa thèse de doctorat à l'Université de Lucerne en 2019. Elle est collaboratrice scientifique à l'Institut de didactique de l'histoire et des cultures mémorielles à la Haute École pédagogique de Lucerne. Ses axes de recherche portent notamment sur les pratiques de transmission publique de l'histoire et sur les cultures mémorielles et commémoratives dans une perspective internationale comparée.

Gian Knoll est étudiant en master de didactique de l'histoire et de transmission publique de l'histoire à la Haute École pédagogique de Lucerne et à l'Université de Fribourg. Il collabore à un projet de recherche à l'Institut de didactique de l'histoire et des cultures mémorielles de la Haute École.

Sebastián Lingenhölle est enseignant dans le degré secondaire II et collaborateur à l'Institut de didactique de l'histoire et des cultures mémorielles de la Haute École pédagogique de Lucerne. Il suit le cursus de didactique de l'histoire et transmission publique de l'histoire à la Haute École pédagogique de Lucerne et à l'Université de Fribourg.

SAGW

Die Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften (SAGW) vermittelt, vernetzt und fördert die geistes- und sozialwissenschaftliche Forschung in der Schweiz. Ihr gehören 62 Fachgesellschaften und rund 20 Kommissionen an und sie leitet mehrere grosse Forschungsunternehmen. Sie versteht sich als Mittlerin zwischen Forschenden und wissenschaftlich interessierten Personen einerseits und politischen Entscheidungsträger-innen, Behörden und einer breiteren Öffentlichkeit andererseits. Die SAGW verfügt über ein Budget von rund 19 Millionen Franken und wird von einem Vorstand mit 18 Mitgliedern aus Wissenschaft, Politik und Verwaltung geleitet. Im Generalsekretariat arbeiten 15 Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter.

ASSH

L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) communique, coordonne et encourage la recherche en sciences humaines et sociales en Suisse. En tant qu'organisation faitière, elle regroupe 62 sociétés savantes et 20 commissions scientifiques. Elle dirige également plusieurs entreprises de recherche de taille importante. L'ASSH fonctionne comme intermédiaire entre d'une part des chercheurs et des personnes intéressées au domaine scientifique, et, d'autre part, les organes exécutifs, les autorités et le grand public. Disposant d'un budget annuel de 19 millions de francs environ, elle est dirigée par un Comité de dix-huit membres issus de la communauté scientifique, de la politique et de l'administration. Le Secrétariat général compte quinze collaboratrices et collaborateurs.

